

INRA

Institut National de la Recherche Agronomique

LABORATOIRE D 'ECONOMIE APPLIQUEE

LEA-WP0601

**Comment vivre dans un monde vieillissant ?
Les personnes âgées en France, 1800-1940**

Jérôme Bourdieu et Lionel Kesztenbaum
24 janvier 2006

**Campus Paris-Jourdan,
Ecole normale supérieure (ENS)
48 Boulevard Jourdan, 75014 Paris**

Comment vivre dans un monde vieillissant ? Les personnes âgées en France, 1800-1940

Jérôme BOURDIEU (INRA-LEA)
Lionel KESZTENBAUM (INRA-LEA et INED)¹

24/01/2006

Résumé

Comparé aux autres pays européens, le vieillissement de la population a été, en France, particulièrement précoce. La part des personnes âgées de plus de soixante ans passe de 8,5% à 12,5% de la population entre la première moitié du XIX^e siècle et l'entre-deux-guerres. Il ne fait guère de doute que cette évolution affecte aussi bien l'organisation de la société que les liens au sein de la famille. Or, simultanément, si l'on observe l'évolution de la fortune des Français, mesurée au décès dans la longue durée, on constate que la part de ceux qui meurent sans rien laisser derrière eux augmente, et cette évolution est valable à tous les âges. Partant de ce double constat, on cherche à analyser les stratégies que déploient les individus âgés pour vivre leur vieillesse, autour de trois types de ressources : les ressources économiques individuelles, les ressources familiales et les ressources publiques.

L'analyse de la distribution des ressources économiques entre générations et au sein de chacune d'elles montre l'hétérogénéité du groupe des vieux et donc des stratégies de survie mises en oeuvre, du point de vue de la richesse accumulée au cours de la vie active, mais aussi de la résidence (rural/urbain), du genre (homme/femme) ou de l'état marital (marié/célibataire). Au niveau micro, on montre que, si l'épargne n'est une solution que pour une minorité, elle permet l'accès à d'autres ressources (aide familiale par exemple) et constitue une alternative au maintien d'une activité. S'il y a un effet d'éviction réel aux grands âges entre épargne et travail, il n'est pas possible d'en identifier un entre épargne et retraite. Cette dernière permet au contraire un accès plus large à l'épargne.

On observe finalement que l'importance croissante des personnes âgées dans la population française a été accompagnée par un rôle croissant des soutiens publics plus que par l'accumulation individuelle de richesse ou le renforcement des solidarités familiales, selon des formes variables suivant la richesse et la situation sociale des individus.

¹ Les auteurs remercient l'ensemble de l'équipe 'TRA' et plus particulièrement Charlotte Coutand pour son travail d'enrichissement des données. Ils tiennent aussi à exprimer leur gratitude à Gilles Postel-Vinay pour ses relectures et commentaires précieux ainsi que l'ensemble des participants au séminaire LEA du 14 novembre 2005.

Contact : 48, boulevard Jourdan 75014 Paris. jerome.bourdieu@ens.fr, lionel.kesztenbaum@ined.fr

INTRODUCTION

Comparé aux autres pays européens, le vieillissement de la population a été particulièrement précoce en France. La part des personnes âgées de plus de soixante ans passe au cours du XIXe siècle de 8,5% à 12,5% de la population², ce qui représente alors un groupe de plus de trois millions de personnes. Il ne fait guère de doute que cette évolution affecte aussi bien l'organisation de la société que les liens au sein de la famille. Ce nombre important de personnes âgées représente en effet une charge pour les actifs au sens où la société doit consacrer des ressources suffisantes pour l'entretenir. Et, d'un point de vue individuel, chacun doit prendre en compte non pas seulement le risque de vivre après 60 ans et d'atteindre un âge avancé mais aussi qu'il y aura relativement de moins en moins de jeunes pour entretenir ceux qui ne disposent pas eux-mêmes des ressources nécessaires. La famille sera donc mise à contribution et il lui faudra trouver un mode de fonctionnement ajusté à la présence durable en son sein de membres âgés. Mais il n'est pas certain qu'elle suffise.

La question qui se pose alors est celle des ressources économiques dont peuvent disposer les personnes âgées et de la manière dont elles sont accumulées et mises à leur disposition. Or, un constat s'impose : lorsqu'on observe l'évolution de la fortune des Français, mesurée au décès dans la longue durée, on constate que la part de ceux qui meurent sans rien laisser derrière eux tend à augmenter, et cette évolution est valable à tous les âges³. Ainsi, de moins en moins d'individus peuvent compter sur les ressources économiques qu'ils auraient pu accumuler pour se garantir un niveau de vie acceptable à un âge élevé. Une explication possible de la diminution de la part des individus qui laissent une fortune au décès est ainsi que de plus en plus d'individus âgés ont épuisé leurs ressources propres au moment où ils meurent.

A partir de ce que l'on sait de la fortune des défunts, nous nous proposons ici d'examiner de quelles ressources disposent les individus âgés et quelles solutions ils mettent en œuvre pour subvenir à leurs besoins, sachant que plusieurs sont possibles et qu'elles ne sont d'ailleurs pas toutes mutuellement exclusives.

Une première solution est de détenir une fortune suffisante pour vivre de manière autonome. Le fait de posséder un patrimoine est a priori la meilleure garantie de disposer des ressources nécessaires pour vivre une fois la vieillesse atteinte. Nous observons la trace de ce patrimoine dans les fortunes laissées au décès. Cette solution semble pourtant réservée à une minorité, surtout si elle est utilisée seule puisque la proportion de ceux qui laissent un héritage tend à diminuer avec le temps et que, même pour ces derniers, la fortune qu'ils laissent n'est souvent pas suffisante pour assurer le revenu de leurs vieux jours.

Une autre solution est de conserver une activité, un travail rémunéré ou une production domestique destinée à l'auto-consommation. Nous disposons de quelques informations pour mesurer l'un ou l'autre. Cette solution sera d'autant plus viable que

² Dupâquier (1988). Cette augmentation de la part des individus âgés dans la population ne s'accompagne pas d'un accroissement de la longévité au sens où il y aurait une baisse de la mortalité des personnes âgées ; en revanche, on observe une baisse des taux de mortalité dans les premiers âges (mortalité infantile) et pour les femmes entre 25 et 40 ans ainsi qu'une baisse du taux de natalité.

Vieillesse : Augmentation de la proportion de personnes âgées dans la population d'un pays ou d'une région. Le vieillissement peut être l'effet d'une augmentation du nombre de personnes âgées (vieillesse par le sommet de la pyramide), conséquence d'une baisse de la mortalité, mais peut être dû aussi à un déficit de jeunes (vieillesse par la base), à la suite d'une baisse de la natalité. Dans ce cas, il peut donc y avoir vieillissement même si le nombre de personnes âgées n'augmente pas.

³ Bourdieu et al. (2001) et (2003)

l'individu réduit sa consommation (ce que l'on observe de nos jours : contrairement à ce qu'annonce la théorie du cycle de vie, les individus âgés ne maintiennent pas leur niveau de consommation antérieur après avoir cessé leur activité ; ils le réduisent, parfois de manière drastique, notamment pour laisser un héritage). Nos données ne permettent pas de suivre la consommation des individus en fonction de l'âge ni même de construire un indicateur apte à détecter un changement de niveau de consommation. C'est là un angle mort de notre analyse. En revanche, elles renseignent, fût-ce imparfaitement, sur la poursuite éventuelle d'une activité professionnelle. Plus généralement, l'enjeu ici est aussi de définir ce que l'on entend par vieillissement : on peut arriver au même âge nominal dans un état de santé ou avec une espérance de vie très différents ; on peut entrer dans le statut social propre aux personnes âgées à un âge plus ou moins avancé selon les groupes et la période considérée. Pour analyser le vieillissement, nous nous en tenons d'abord au sens biologique de la notion ; pour appréhender les stratégies individuelles et la manière dont la société s'occupe de la « vieillesse » il faut évidemment prendre en compte les changements historiques de l'âge auquel on y accède.

Une troisième solution consiste à s'appuyer sur sa famille dont les aides prennent diverses formes mais se manifestent le plus souvent par la co-résidence. A partir d'un échantillon fondé sur des reconstitutions de familles, on est en mesure d'évaluer cette dernière et surtout de préciser comment elle évolue au cours du temps ou entre des groupes sociaux différents.

Un quatrième type de solution consiste à compter sur l'aide d'institutions sociales, qu'elles soient destinées spécifiquement à financer les personnes âgées ou à leur venir en aide (comme les hospices publics ou privés et les caisses de retraite) ou qu'elles s'adressent aux sans ressources dans leur ensemble.

Il existe toutefois une "solution" négative plus radicale qui conditionne toutes les autres. L'issue ultime pour échapper à une vieillesse misérable est la mort précoce. La surmortalité de certains groupes d'individus peut ainsi être associée à un échec de leurs stratégies de subsistance. On peut noter au passage que cette conception ne va pas de soi : l'opulence excessive a longtemps été donnée pour une cause de surmortalité de même que l'épuisement lié au travail et à une accumulation excessive. Contrairement aux analyses socio-démographiques habituelles, l'objectif ici n'est pas d'expliquer les différentiels de mortalité entre riches et pauvres, mais de trouver dans ces différentiels un marqueur des modes différenciés de vieillissement. Autrement dit, nous chercherons à analyser les stratégies que déploient les individus âgés pour vivre leur vieillesse.

1. Les vieux et leurs ressources : évolution historique

Les conditions de vie des personnes âgées, au double sens de ressources disponibles pour subsister et de niveau de vie effectivement réalisé, dépendent pour une part importante de la place relative des plus vieux dans l'ensemble de la société. Déterminer de quels moyens les vieux français disposaient pour vivre entre 1800 et 1940 nécessite donc d'évaluer comment évolue leur situation dans l'ensemble de la population durant cette période. Nous nous attacherons à décrire les changements survenant dans la population française sous deux aspects, démographique et économique, avec l'objectif de montrer comment la charge que représentent les vieux se transforme au cours du XIXe et début du XXe siècle.

Ces deux aspects apparaissent en effet essentiels pour estimer les ressources dont disposent les personnes âgées. La part de ces dernières dans l'ensemble de la population est une première donnée, démographique, qui révèle la structure plus ou moins "vieille" de la population. Elle peut augmenter ou diminuer durablement au cours du temps, ce qui entraîne mécaniquement une augmentation ou une diminution du poids des vieux dans l'ensemble de la population. A ressources économiques constantes, une augmentation relative des personnes âgées dans la population implique une charge plus lourde pour l'ensemble de la société. Symétriquement, à proportion de personnes âgées constante, la part des ressources économiques qu'elles détiennent peut elle aussi augmenter (ou diminuer), ce qui produit une réduction (ou un accroissement) du coût des vieux pour le reste de la société. Pour mesurer cette évolution économique, on utilise le patrimoine au décès des individus.

Qui est vieux ?

Etudier les personnes âgées implique tout d'abord de définir ce groupe. On peut en effet légitimement s'interroger sur la définition de la vieillesse, et notamment sur l'évolution de cette notion sur un siècle et demi. L'utilisation d'un âge limite unique, implicitement pensé comme un seuil d'entrée dans la vieillesse, ne doit pas masquer les présupposés, souvent discutables, d'un tel indicateur. Il classe en une seule appellation un groupe qui est loin d'être homogène. La vieillesse peut être atteinte au même âge dans des conditions très diverses. Bourdelais a ainsi critiqué l'idée d'un vieillissement de la population française durant le XIXème siècle en se fondant sur un âge évolutif d'entrée dans la vieillesse⁴. On peut en effet penser qu'un individu de soixante ans à qui il reste dix ans à vivre est plus proche d'un individu de soixante-cinq ans à qui il reste la même durée de vie que d'un individu de soixante ans qui a encore quinze ans devant lui. Pour évaluer cette proximité, il faut toutefois distinguer entre un vieillissement « biologique », qui est plus lent à mesure que la durée de vie s'allonge et un « vieillissement » social qui dépend du statut et du rôle qu'accorde la société aux individus âgés. Si l'on se place dans cette seconde perspective, par exemple en observant l'âge qui donne des droits à une aide institutionnelle ou financière, on constate plutôt une tendance à la diminution de cet âge, autrement dit à un accroissement plus grand encore de la période de "vieillesse".

L'évolution de l'espérance de vie aux âges élevés est faible durant la majeure partie du XIXème siècle. Elle est cependant marquée par une légère différenciation des sexes. Ainsi l'espérance de vie à soixante ans au début du XIXème siècle tourne autour de treize ans, quel

⁴ Bourdelais (1993)

que soit le sexe⁵. Mais, alors que l'espérance de vie masculine stagne durant le XIX^{ème} siècle et même régresse légèrement dans la seconde partie du siècle, l'espérance de vie féminine augmente régulièrement à partir des années 1870. A la fin du siècle, l'écart entre hommes et femmes est d'environ une année, pour doubler durant la première moitié du XX^{ème} siècle.

Si l'espérance de vie fournit une mesure quantitative de la vieillesse, littéralement la durée de vie moyenne d'une personne âgée, il convient de mentionner que la vieillesse peut aussi différer qualitativement. Les études actuelles s'attachent ainsi à spécifier les conditions dans lesquelles le vieillissement est vécu et distinguent, par exemple, espérance de vie avec ou sans incapacité⁶. De même, pour la France du XIX^e siècle, la qualité de vie durant la vieillesse dépend certainement du niveau de richesse ou de la profession exercée pendant la vie active. Un mineur de fond et un avocat n'ont pas la même espérance de vie à soixante ans⁷ mais on peut aussi imaginer qu'ils n'arrivent pas à cet âge dans les mêmes conditions physiques. Contrairement à ce que l'on pouvait penser de prime abord, le vieillissement biologique lui-même est loin d'être une constante universelle.

On examinera plus loin l'aspect institutionnel du vieillissement et notamment les systèmes de retraite⁸ mais notons déjà que l'Etat définit les personnes âgées par des seuils. A l'époque considérée, ceux-ci oscillent le plus souvent entre soixante et soixante-dix ans. Certains vont même jusqu'à cinquante-cinq ans tels Martin Nadaud dans sa proposition de loi sur les retraites ouvrières de décembre 1879 : "A cinquante-cinq ans, l'ouvrier doit être considéré comme ne pouvant plus rien produire"⁹. Le plus courant est cependant d'admettre qu'on ne devient un "vieillard" qu'à soixante-cinq ou soixante-dix ans. Tel est le cas de la première loi générale sur les retraites (jamais appliquée) en 1910 qui fixe l'âge de la retraite à soixante-cinq ans, et surtout de la loi sur "l'assistance obligatoire aux vieillards et aux indigents", en 1905, qui le fixe à soixante-dix ans. De fait, celui qui a soixante-dix ans ou plus est alors légalement considéré comme l'équivalent d'un infirme ou d'un incurable¹⁰. La loi sur le recrutement militaire confirme cette tendance puisque dès 1889 est dispensé "le fils unique ou l'aîné des fils [...] d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année"¹¹. La raison de cette dispense de service militaire est bien entendu le soutien de famille, l'appelé qui assume seul l'entretien de sa mère et éventuellement de ses jeunes frères et sœurs ne peut légitimement être retenu par l'armée. Il en est de même pour celui dont le père est aveugle. Le législateur assimile ainsi implicitement un père aveugle et un père âgé de soixante-dix ans ou plus. Institutionnellement donc, l'âge limite pour entrer dans la catégorie de "vieux" reste jusqu'à la première guerre mondiale assez élevé, proche de soixante-dix ans.

⁵ 13,3 ans pour les femmes et 13,1 ans pour les hommes, source : Meslé et Vallin (2001)

⁶ En réalité, la prise en compte de l'incapacité dans l'analyse des conditions de vie n'est pas spécifique à l'étude des plus vieux, elle est néanmoins essentielle pour cette population avec l'augmentation de l'espérance de vie aux grands âges. Pour les méthodes et concepts de ce type d'analyse, on renvoi à Robine et Jagger (2004). Voir aussi *La santé aux grands âges* (2002), notamment la contribution de Pierre Mormiche, p. 49-67.

⁷ En fait, ils ont surtout une espérance d'atteindre soixante ans très différente. Comme il est souligné supra, c'est là la première des inégalités devant la vieillesse : pour certains groupes, la question de la survie aux âges élevés ne se pose tout simplement pas puisqu'ils n'arrivent jamais jusqu'à ces âges.

⁸ Voir infra, p. 24 et suivantes.

⁹ HSS (1996), p. 133

¹⁰ Loi du 14 juillet 1905, art. 1er.

¹¹ Loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, art. 21. Cette disposition est maintenue par les lois ultérieures, notamment celle du 21 mars 1905 qui abolie toute forme de dispense à l'exception du soutien de famille.

Si cette définition institutionnelle de la vieillesse contribue à constituer les personnes âgées comme un groupe à part entière dans la population, il ne faut pas perdre de vue que ce groupe est en lui-même très hétérogène¹². Nous sommes donc confrontés à une double contrainte : identifier au mieux les "personnes âgées" à l'intérieur de la population et évaluer l'hétérogénéité de ce groupe. Pour cela, il apparaît nécessaire de définir les vieux de la façon la plus simple qui soit. Nous avons donc pris le parti de retenir un seuil d'entrée dans la vieillesse constant et égal à soixante ans pour caractériser la fraction de la population âgée, quitte à faire apparaître ensuite que les plus de soixante ans riches du début du XX^{ème} siècle ne sont pas « vieux » au même sens que les pauvres ayant atteint ou dépassé le même âge au début du XIX^{ème} siècle.

Sauf mention contraire, l'étude est fondée sur un sous-ensemble des individus appartenant aux 3000 familles de l'enquête TRA¹³. Concrètement, l'échantillon est constitué par les individus TRA décédés après 1800 à soixante ans ou plus, pour lesquels on dispose d'un ensemble de renseignements sur la situation au décès, à commencer par leur âge, leur situation matrimoniale, leur lieu de résidence et leur richesse. Au total, il réunit quelque 27 000 personnes. On utilise cette base de deux façons différentes, soit directement comme un flux (celui des décédés chaque année), soit en reconstituant le stock de tous les individus de plus de soixante ans vivants dans la période par la méthode des générations éteintes¹⁴. A partir de ces données que l'on confronte aux recensements généraux de la population française, on s'efforce dans un premier temps de décrire la population âgée vivant en France entre 1800 et 1940. On s'intéresse ensuite plus précisément aux moyens qu'elle met en œuvre pour vivre, ou survivre.

Définir unilatéralement la population âgée comme celle des individus de plus de soixante ans permet de donner un premier aperçu de son évolution sur le long terme. La Figure 1 met ainsi en évidence l'augmentation régulière de la part des plus âgés dans l'ensemble de la population. Cette évolution tient à deux facteurs. Le vieillissement par le bas, lié à la diminution de la natalité, explique que la part des vieux augmente quel que soit l'âge d'entrée dans la vieillesse choisi. Ainsi, comme le montre la figure, l'augmentation des personnes âgées est nette, que le seuil retenu soit à 60 ou à 75 ans. Un vieillissement par le haut ensuite, moins prononcé, qui correspond à l'augmentation de l'espérance de vie pour les plus jeunes des vieux. C'est ce qui explique que la courbe des plus de soixante ans ait une pente un peu plus forte que celle des plus de soixante-quinze ans.

Ce premier constat met en évidence une augmentation relative des vieux dans la population française en l'espace de cinquante ans et ce quelle que soit la définition de la vieillesse adoptée. Pour aller plus loin, il est nécessaire d'étudier les disparités à l'intérieur même du groupe des personnes âgées. Certaines différences sont évidentes. L'avancée en âge

¹² L'étude de Susannah Ottaway sur le vieillissement en Angleterre au XVIII^e siècle montre à la fois comment les personnes âgées sont progressivement distinguées de l'ensemble de la population et l'importance des différenciations au sein de ce groupe, en fonction de la classe sociale, du genre ou de l'âge.

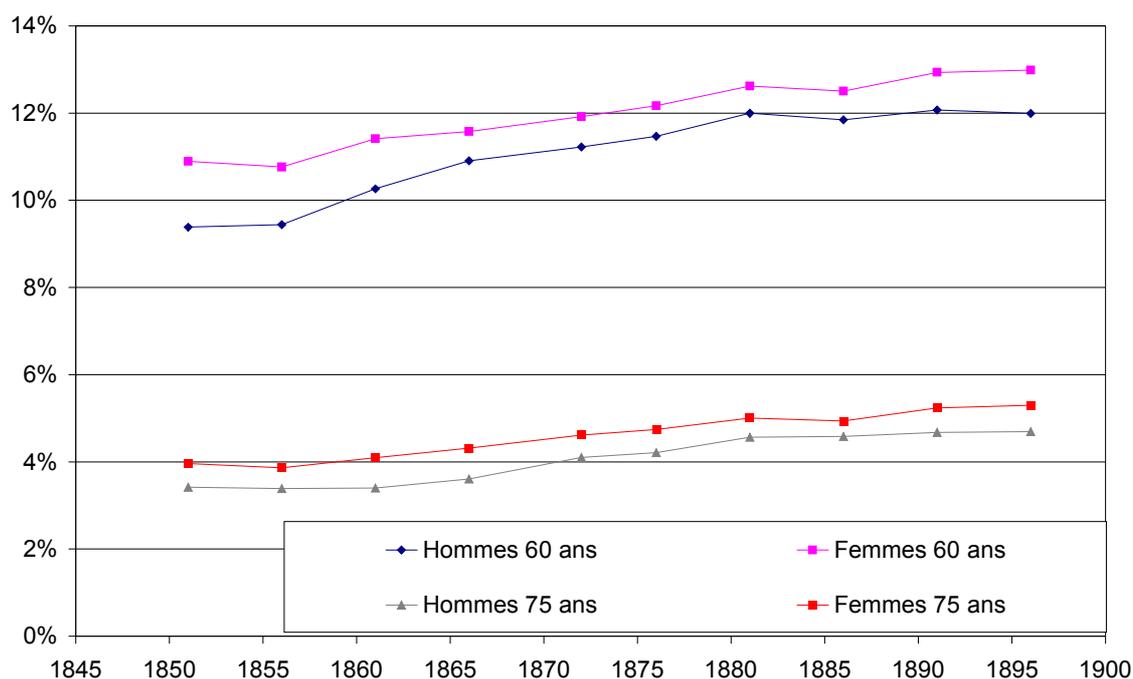
¹³ Pour une description détaillée de l'enquête 3000 familles, on renvoie aux travaux antérieurs. Dupâquier et Kessler (1992) donne une description raisonnée des objectifs et des premiers travaux accomplis; Bourdieu & al. (2004) fournit une version actualisée de l'avancement de l'enquête, centrée sur le volet patrimonial et Bourdieu et Kesztenbaum (2004) fait de même pour l'aspect proprement démographique.

¹⁴ Pour ce faire, on considère qu'un individu décédé l'année y à l'âge x , a vécu à l'âge $(x-a)$ l'année $(y-a)$ pour $(x-a) > 59$. Cette reconstitution repose sur deux hypothèses. D'une part l'exhaustivité de la population des décédés de plus de 60 ans. D'autres part, l'absence de changement de statut après cet âge. Ainsi, un individu décédé à 83 ans à la campagne avec un actif, est considéré comme riche et résidant à la campagne entre 60 et 83 ans).

augmente les risques de décrépitude physique et, partant, de dépendance. En outre, pour ceux qui vivent de leur épargne, vivre vieux implique de disposer d'un capital plus important, ou de consommer moins, une vie plus longue nécessite plus de ressources. Les deux effets risquent même de s'additionner, le vieillissement physique entraînant plus de besoins financiers (maladie, dépendance matérielle...).

Au sein des personnes âgées, les plus vieux constituent donc un groupe déjà défavorisé par rapport à l'ensemble. Mais au-delà de ce facteur commun d'inégalité, l'hétérogénéité de la population des plus âgés se manifeste de plusieurs façons. Considérons d'abord la distribution de la richesse entre les individus.

Figure 1 Evolution de la proportion de personnes âgées



Lecture : part des hommes (et des femmes) de plus de soixante ou soixante-quinze ans dans l'ensemble de la population masculine (et féminine) lors des recensements du XIXe siècle.

Evolution historique des comportements d'accumulation

Dans un contexte marqué par le vieillissement sensible de la population, l'étude de la richesse au décès permet de préciser en quoi cette évolution affecte les comportements d'accumulation et la distribution du capital économique dans la population. Commençons par distinguer les décédés riches, qui laissent un héritage, des pauvres, qui n'en laissent aucun. Il va de soi qu'étudier la population des défunts introduit un biais certain puisque les morts sont beaucoup plus âgés que les vivants. Pire, la mortalité étant influencée par le niveau de richesse, les riches meurent en moyenne (et toutes choses égales par ailleurs) plus vieux¹⁵. Pourtant, ce biais ne pose pas de problème majeur ici puisqu'il s'agit d'étudier l'évolution de la structure de la population au cours du temps. Dit autrement, on cherche à savoir si la part des plus vieux évolue différemment dans la population riche et la population pauvre entre 1820 et 1940. Dans ce cadre, la structure des décédés correspond à

¹⁵ Bourdieu et Kesztenbaum (2004). On renvoie à la bibliographie qui y figure sur les liens entre mortalité et richesse.

celle des vivants, à un facteur d'ajustement près. Pour qu'il en aille autrement, il faudrait que les relations entre richesse et mortalité changent au cours du temps de sorte que, par exemple, l'avantage des riches devant la mort diminue (ou augmente) fortement pendant la période. Cette hypothèse paraît peu vraisemblable, du moins dans des proportions suffisantes (qui doivent être très importantes) pour modifier les résultats provenant de l'observation des décédés¹⁶.

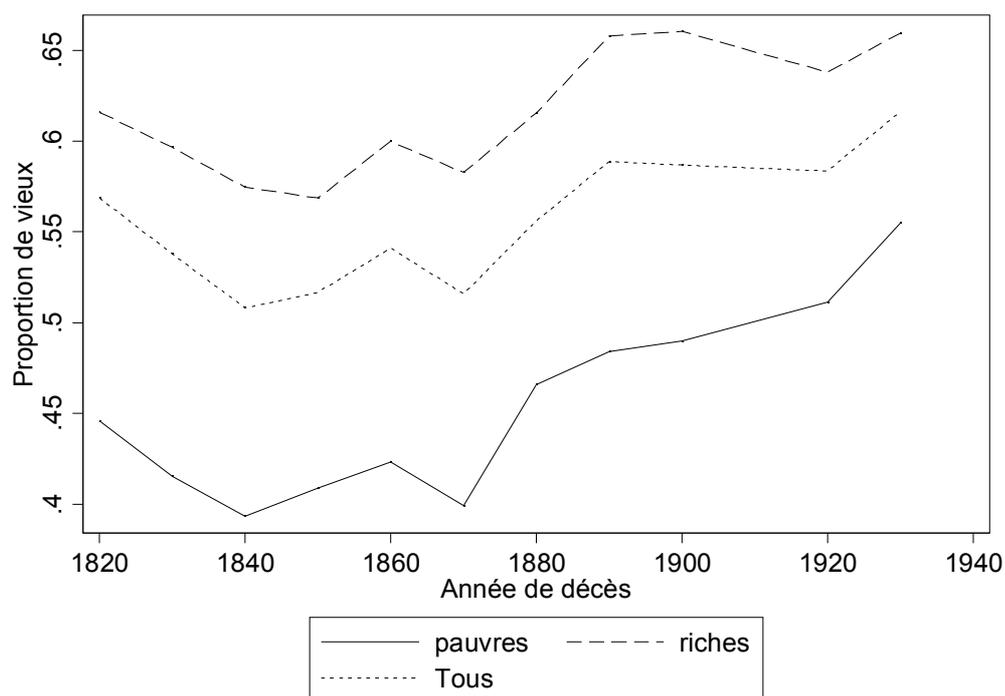
Dès lors, on s'intéresse à la proportion des plus de soixante ans dans la population riche ou pauvre. Les deux graphiques (Figure 2 et 3) mettent en évidence le même phénomène : la population entière vieillit et ce vieillissement est pratiquement indépendant du niveau de richesse. Que l'on considère les hommes ou les femmes, la proportion de personnes âgées augmente au sein des pauvres de la même façon qu'au sein des riches. Cette augmentation est proche de celle constatée chez les vivants (Figure 1) avec un léger retard temporel dû au décalage entre la mesure en stock (vivants au recensement) et la mesure en flux (les décédés correspondants).

Une différence entre hommes et femmes tient à la distribution des vieux dans les deux populations, riches et pauvres. Chez les hommes, la part des personnes âgées est beaucoup plus forte chez les riches. Ainsi, en fin de période, les deux tiers des décédés riches ont plus de soixante ans contre un peu plus de la moitié des décédés pauvres. Chez les femmes, au contraire, qu'elles soient riches ou pauvres, cette proportion est remarquablement proche et devient même identique après la première guerre mondiale où soixante-dix pour cent des décédées ont plus de soixante ans. Cette situation contrastée est la conséquence d'une inégale distribution de la richesse entre jeunes et vieux. Globalement, un homme riche a plus de chances d'être âgé. Ceci peut s'expliquer par des inégalités d'accès à la vieillesse plus marquées chez les hommes que chez les femmes. Les hommes pauvres ont finalement moins de chances (relativement aux riches) d'arriver jusqu'à soixante ans que les femmes pauvres, que cela soit la conséquence directe de cette pauvreté (qualité de vie ou de l'alimentation, par exemple), ou que cette pauvreté traduise une situation défavorable (conditions de travail beaucoup plus difficiles). Une part de ce résultat provient aussi de mécanismes d'accumulation et d'appropriation de la richesse différenciés selon le sexe. Une partie non négligeable des femmes ne devient "riche" qu'à la mort de leur mari. Le statut au décès traduit donc plus directement les conditions de vie chez les hommes que chez les femmes, qui peuvent être riches "indirectement".

Dans les deux cas, on note une convergence des deux courbes, plus marquée chez les femmes que chez les hommes. Cette évolution traduit une relative démocratisation de la vieillesse : il est moins nécessaire d'être riche pour vivre vieux en fin de période qu'au début. Cette démocratisation est complète chez les femmes, le fait d'être vieux étant indépendant du niveau de richesse en fin de période. En revanche, elle reste inachevée chez les hommes. Chez eux, la différence entre la part des vieux dans la population riche et dans la population pauvre (qui mesure en quelque sorte l'avantage des riches devant la vieillesse) passe de 17% dans les années 1820 à 10% dans les années 1930.

¹⁶ En effet, une telle modification est envisageable durant des périodes très courtes, notamment pendant des crises de surmortalité (où les riches semblent plus avantagés, voir Lindeboom & al. (2001)) ou pendant des épidémies (où l'on peut penser que l'avantage fourni par la richesse est moindre). Un trend massif qui modifierait les relations entre richesse et mortalité est cependant beaucoup moins probable, les études contemporaines mettant en évidence une surmortalité des pauvres comparable voire supérieure à celle du XIXe siècle (Voir Hummer & al. (1998) pour un résumé des études traitant de l'inégalité sociale devant la mort).

Figure 2 Part des individus âgés dans la population masculine en fonction de la richesse.



Lecture : proportion des plus de soixante ans dans l'ensemble des décédés selon le statut de richesse au décès. Les données sont regroupées par décennies. "Tous" désigne tous les décédés adultes (morts à vingt ans et plus).

Figure 3 Part des individus âgés dans la population féminine en fonction de la richesse.



Cette analyse met en évidence une augmentation de la part des personnes âgées dans l'ensemble de la population, indépendamment du niveau de richesse. Cependant, pour juger des ressources économiques dont elles disposent, il convient d'analyser l'évolution de la distribution de la richesse parmi ces personnes âgées. Cette proportion peut être considérée comme la probabilité pour un individu donné, mort à cet âge, d'être riche. Elle reflète dans une certaine mesure les comportements d'accumulation (mais aussi de désaccumulation éventuelle aux grands âges¹⁷) dans la population et leurs évolutions au cours du temps. Elle est aussi un indicateur essentiel pour estimer la répartition de l'épargne au sein des plus vieux et, par voie de conséquence, quelle proportion d'entre eux peut vivre du capital accumulé durant leur période d'activité.

Enfin, à un second niveau de raisonnement, il s'agit de savoir comment cette distribution de la richesse évolue avec l'âge afin de préciser dans quelle mesure la situation des vieux, en terme de richesse économique, est plus ou moins avantageuse que celle de l'ensemble de la population. Pour cela, on représente simultanément la situation des adultes (plus de vingt ans), des soixantaines (entre soixante et soixante-cinq ans) et des plus vieux (au-delà de quatre-vingt-cinq ans). Pour obtenir une comparaison pertinente, et notamment éviter les effets de structure dus au vieillissement de la population, on réalise cette analyse par cohorte. Globalement, la population âgée est plus aisée que l'ensemble de la population française : environ 65% des plus de soixante ans possèdent un actif au décès, contre 55% pour toute la population. Cependant cette proportion diminue au cours du temps, dans l'ensemble de la population comme chez les plus âgés.

¹⁷ Sur l'évolution de l'épargne au cours du cycle de vie, on renvoie par exemple à Arrondel (1993).

Les Figure 4 et 5 confirment l'augmentation des inégalités en France entre 1800 et 1940, déjà évoquée supra et constatée par plusieurs analyses¹⁸. Ainsi, pour la génération de 1760, qui atteint 60 ans en 1820, 77% des 60-64 ans possèdent de la richesse au décès. Pour la dernière génération étudiée, qui atteint le même âge au début du XX^{ème} siècle, cette proportion n'est plus que 61%, soit une baisse relative d'un cinquième (pour les deux sexes). Cette baisse est marquée à tous les âges mais plus encore chez les plus vieux. La diminution de la richesse est d'autant plus forte que l'on avance en âge. A quatre-vingt-cinq ans, pour les mêmes générations, on passe de 70% à 40% de riches, soit une diminution relative de plus de deux cinquièmes (là aussi pour les deux sexes). L'examen des graphiques montre que la baisse est particulièrement marquée chez les femmes les plus âgées, où la proportion de celles qui laissent un actif diminue de moitié en un siècle et demi. Cette diminution lente mais continue révèle une tendance de long terme qui frappe les survivants à 60 ans des générations nées dans la première moitié du XIX^{ème} siècle.

Au final, on n'observe nullement une concentration de la richesse chez les plus vieux (et notamment chez les plus vieilles), ce que pourrait laisser imaginer une augmentation de la proportion des personnes âgées dans la population. Au contraire, il semble que, si la situation des hommes reste relativement stable (malgré un léger appauvrissement des plus âgés des dernières générations), la situation des plus vieux, et surtout des plus vieilles, se dégrade avec le temps. On constate en effet une croissance importante de la part des femmes âgées sans fortune dans la population française et, dans une moindre mesure, de celle des hommes pauvres. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution. En premier lieu, il faut remarquer que, comme il s'agit essentiellement d'un vieillissement par le bas (baisse de la natalité), et non par l'augmentation de l'espérance de vie, les vieux ne concentrent pas une plus grande part de la richesse parce qu'ils vivent plus vieux.

Cette évolution peut s'expliquer ensuite par des facteurs financiers, soit que l'accumulation de ces générations ait été moins importante, au point d'entraîner une sorte de banqueroute en fin de vie, soit que leurs conditions de vie après 60 ans, à accumulation identique, aient été plus difficiles. En fin de période, en particulier, la première guerre mondiale, l'inflation qui la suit puis la crise des années trente constituent autant de chocs qui contraignent les dernières générations à désaccumuler plus que les générations antérieures et donc à diminuer plus rapidement leur épargne.

Elle peut enfin s'expliquer par des changements de comportement, influencés ou non par la modification de l'environnement économique général, par exemple une anticipation insuffisante de la durée de vie et de son évolution. Tous ces facteurs, qui ont contribué à l'augmentation des inégalités au sein de la population française dans son ensemble, ont certainement touché plus spécialement les personnes âgées, d'autant qu'ils sont renforcés chez celles-ci par des difficultés propres. La distribution particulière de la population âgée et la place spécifique des "isolés", femmes et célibataires, en fournissent un exemple¹⁹.

¹⁸ Voir Bourdieu et al. (2003)

¹⁹ De la même façon, Ottaway (2003) montre que la dégradation des conditions de vie des plus vieux qui se produit à la fin du XVIII^e siècle en Angleterre est pour partie l'effet d'évolutions conjoncturelles, et notamment de l'inflation.

Figure 4 Proportion de riches parmi les décédés masculins, par cohorte

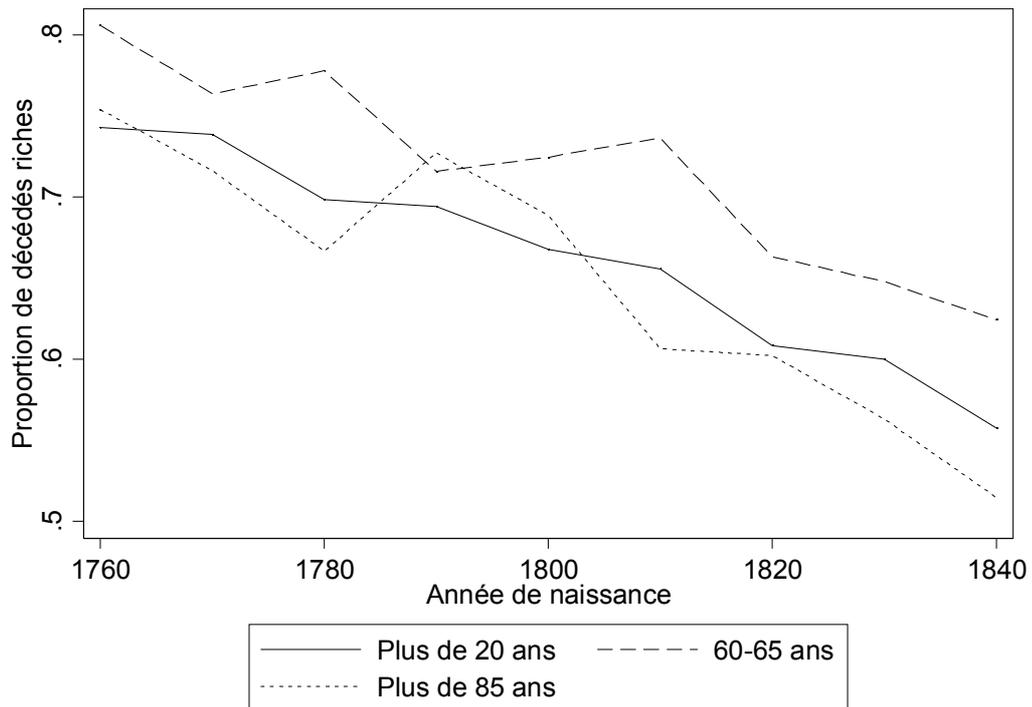
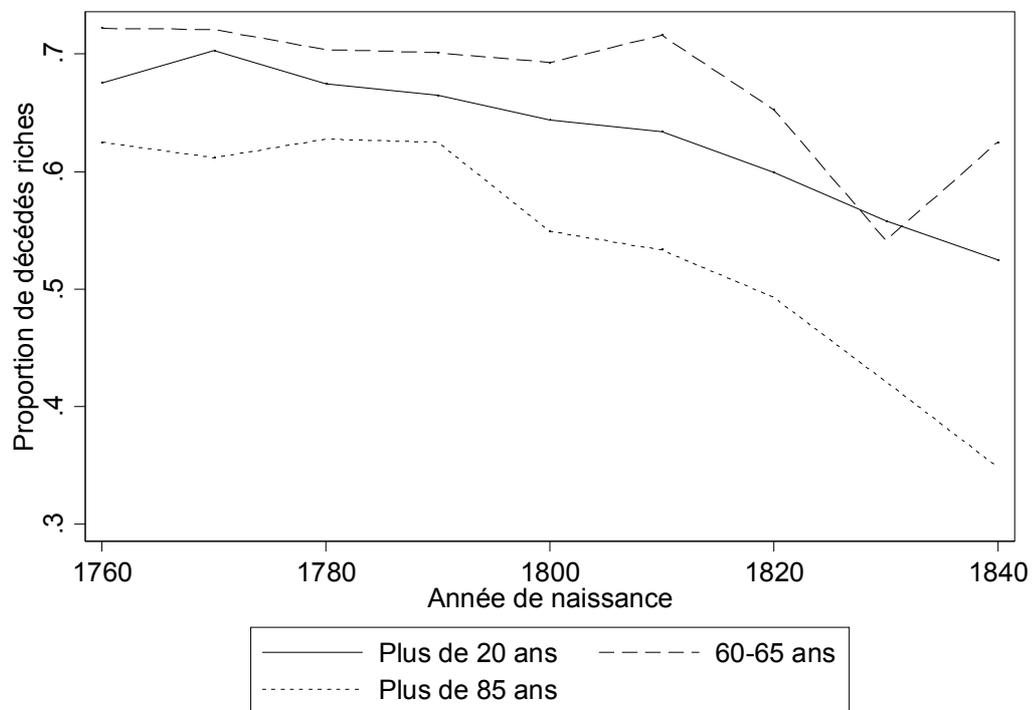


Figure 5 Proportion de riches parmi les décédés féminins, par cohorte



Caractéristiques spatiales de la population âgée

La population âgée est, ce n'est pas une surprise, majoritairement rurale et surtout plus rurale que l'ensemble de la population française. En outre, le fossé entre les deux ne cesse de se creuser. En 1840 la population adulte de moins de 60 ans et celle des 60 ans et plus sont à peu de choses près réparties de façon identique : chacune compte environ un cinquième d'urbains. En 1900, 40% de la population française réside en ville, mais seulement 30 % des personnes âgées font de même. Ce déséquilibre a plusieurs conséquences sur les conditions de vie des personnes âgées. Si ce n'est bien évidemment pas la même chose d'être vieux en ville ou à la campagne du simple point de vue des conditions matérielles d'existence, la dissymétrie entre la répartition des plus âgés et celle du reste de la population renforce encore l'isolement des vieux.

La différence des conditions de vie entre milieu rural urbain, du point de vue de la vieillesse, n'est pas univoque. Il n'est pas aisé de déterminer s'il est plus avantageux de finir ses jours dans un petit village ou dans la ville voisine. A la campagne, on peut imaginer des moyens accrus d'autosubsistance ou d'une participation, même réduite, aux activités agricoles ou artisanales qui fournissent un complément de revenu parfois non négligeable. Si de telles activités sont sans doute moins accessibles en milieu urbain, la ville offre une assistance institutionnelle accrue par le biais des bureaux de bienfaisance dont l'aide, sans être réservée aux plus vieux, constitue une forme courante d'assistance pour ceux-ci²⁰. De même, hôpitaux et hospices, formes d'hébergement et de secours essentiellement utilisées par les plus âgés, sont majoritairement situés en milieu urbain.

De fait, les ressources offertes en ville et à la campagne ne s'adressent pas à la même population. D'un côté, si la campagne facilite l'autosubsistance, cette solution n'est accessible qu'à ceux qui disposent d'un actif, fut-il réduit (un petit lopin de terre à cultiver). De l'autre, la ville fournit aide matérielle aux plus démunis plus sûrement qu'à la campagne et ce point est particulièrement vrai pour les plus âgés.

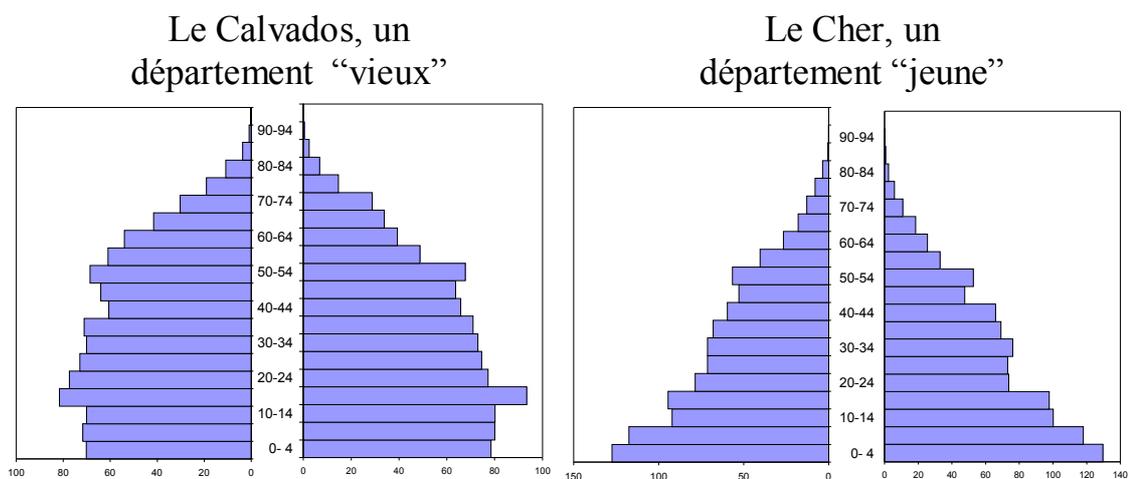
L'inégale répartition des personnes âgées sur le territoire ne s'exprime pas seulement par l'opposition rural/urbain. Elle découle aussi d'évolutions locales différenciées de la population. L'augmentation de la part des plus vieux dans la population n'est pas uniformément répartie sur le territoire français. Certaines zones connaissent une forte déperdition de population jeune, due soit à une diminution précoce de la natalité, soit à une émigration importante. Il en résulte de forts déséquilibres locaux avec des concentrations parfois importantes de personnes âgées.

Les résultats du recensement de 1851 fournissent une illustration de ce phénomène à l'échelle du département. La Figure 6 présente la structure de la population de deux départements dont l'un, le Calvados a connu une diminution précoce de la natalité tandis que l'autre, le Cher, est encore dans un régime à fécondité élevée. La différence entre les deux structures est frappante. Dans le Calvados, la base de la pyramide est plutôt réduite, et les plus de soixante ans représentent une part importante de la population du département. Dans le Cher au contraire, on ne constate pas ce déséquilibre marqué entre générations et le poids des vieux est nettement moindre.

Cette inégale répartition spatiale de la population âgée ne peut que renforcer leur isolement et les priver de l'aide éventuelle de leur famille, accentuant les difficultés des plus isolés. A ce titre, il nous faut évoquer la situation spécifique des femmes mais aussi celle des célibataires des deux sexes, particulièrement vulnérables.

²⁰ Ce point est détaillé infra, p. 22.

Figure 6 Distribution de la population dans deux départements français pour l'année 1851



Source : recensement de la population française, 1851 ; voir aussi Dupâquier (1988) : figure 98 et 99, p. 231.

L'isolement : femmes et célibataires

Dans la population âgée, les femmes occupent une place particulière, non du fait de l'écart d'espérance de vie entre homme et femmes -- celui-ci ne commence à se creuser qu'à l'aube du XX^{ème} siècle -- mais à cause de l'écart d'âge au mariage²¹. Comme les femmes sont fréquemment plus jeunes que leur époux lors du mariage, elles lui survivent dans un grand nombre de cas. A l'inverse de leurs homologues masculins, elles terminent donc beaucoup plus souvent leur vie seules.

Le Tableau 1 est calculé pour l'année 1896 mais le phénomène qu'il met en évidence vaut pour l'ensemble de la période considérée : la proportion de veuves est nettement supérieure à celle des veufs à tous les âges et cet écart augmente rapidement jusqu'à 80 ans. Même si les femmes ne sont pas nécessairement plus nombreuses que les hommes aux âges élevés (l'écart augmente très régulièrement à partir de 50 ans mais il y a seulement 53% de femmes pour 47% d'hommes dans la population à 75 ans), elles sont beaucoup plus nombreuses à être seules. A 60 ans, il y a deux fois moins de veufs que de veuves et celles-ci représentent un tiers des femmes à cet âge. Dix ans plus tard, cette proportion dépasse cinquante pour cent contre moins d'un tiers chez les hommes. Cet écart important (entre 20 à 30%) reste constant jusqu'aux âges les plus élevés. Toutes ces femmes ont donc vécu les dernières années de leur vie sans leur conjoint.

Pour s'en tenir aux conséquences matérielles d'une telle situation, il ne fait aucun doute que les vieilles femmes sont particulièrement désavantagées dans la population âgée. Cet aspect explique un comportement de désaccumulation en fin de vie beaucoup plus marqué de la part des femmes, qui n'ont plus le soutien financier (et éventuellement le revenu du travail) de leur mari (voir supra, Figure 5, p. 13).

A cette situation économique difficile s'ajoute un certain nombre de facteurs aggravants : le remariage est très peu probable pour une veuve alors qu'il n'est pas négligeable pour les veufs, les modes de transmission du patrimoine renforcent le manque

²¹ Sur la dynamique générale des mariages en France au XIX^e siècle, on renvoie à Bonneuil (1992).

de ressources pour les femmes même si la situation s'améliore sur ce point au cours du temps²².

Le célibataire vieux est, quant à lui, plutôt isolé et ne peut compter que sur ses propres ressources pour subsister (même si lui-même a peut-être assuré le soutien de ses parents âgés, cause ou conséquence de son célibat). La proportion de célibataires reste stable durant tout le XIX^{ème} siècle, aux alentours de 15% des décédés (adultes). Les célibataires sont plus pauvres au décès que le reste de la population, 53% d'entre eux seulement laissent un actif au décès contre 66% pour les non-célibataires. On peut expliquer cette pauvreté relative par l'absence, chez les célibataires, de motifs de transmission. Ils n'ont personne à qui laisser un héritage, et donc pas l'utilité d'en constituer un. Cela limite sans aucun doute leur désir d'accumuler et explique une moindre richesse au décès, ce qui ne signifie pas forcément qu'ils soient globalement plus pauvres. Simplement, la richesse de ceux qui possèdent quelque chose au décès n'a pas la même composition chez les célibataires et chez les autres. Les premiers ont des actifs plus liquides que les seconds ; ils privilégient donc les actifs financiers plus facilement mobilisables pour compenser un manque de revenu et détiennent moins de biens immobiliers qui plutôt vocation à être transmis.

Cependant, cet effet, sans être négligeable, est sans doute plutôt réduit. On peut imaginer, au contraire, que les célibataires sont dans une situation plus difficile parce que leur famille ne les a pas -- ou trop peu -- soutenus. Dans cette hypothèse, la causalité jouerait en sens inverse : ces individus ne seraient pas pauvres parce qu'ils sont célibataires mais célibataires parce qu'ils sont pauvres. Du fait de leur profil professionnel et financier défavorable, ils auraient eu beaucoup plus de difficultés que les autres à se marier.

Le Tableau 2 met en évidence une hiérarchie immuable quelle que soit les caractéristiques prises en compte : les marié(e)s sont toujours plus riches que les veufs ou veuves qui sont eux-mêmes plus fortunés que les célibataires des deux sexes. Les écarts sont très importants puisque la proportion de célibataires qui laissent un actif au décès est inférieure d'un quart à celle des mariés dans la même situation. Cette situation reste stable quel que soit l'âge ou la taille de la commune. Toutefois elle s'accroît quelque peu avec le temps : le désavantage des célibataires semble plus important en fin de période.

Tableau 1 Distribution de la population française en 1896

Age	Femmes	Veuves	Veufs
45-49	50,75	14,11	6,35
50-54	50,84	19,35	8,71
55-59	50,91	25,84	11,86
60-64	51,59	34,36	16,43
65-69	52,19	44,08	22,44
70-74	52,55	54,38	31,05
75-79	53,39	63,22	40,31
80-84	55,57	70,33	51,06
85-89	57,39	74,16	59,25
90-94	59,49	72,02	64,99

²² Sans entrer dans les détails, pour lesquels on renvoie à Bourdieu & al. (à paraître), l'héritage va tout entier aux enfants du couple, la femme ne recevant, normalement que l'usufruit de la moitié des biens communs. Cependant au cours du siècle, la législation renforce la protection de l'épouse, notamment vis-à-vis des enfants.

95-99	59,25	74,65	67,71
--------------	--------------	--------------	--------------

Lecture : Proportion de femmes (dans l'ensemble de la population), de veuves et de veufs (respectivement dans la population des femmes et dans celle des hommes), en %. Ces données ont été calculées sur la population vivante à partir du recensement général de la population de 1896.

Tableau 2 Proportion de riches au décès selon le statut marital.

		N	Marié	Célibataire	Veuf/Veuve
Ensemble		23565	74,16	52,83	60,17
Sexe	Homme	11305	75,53	55,58	62,34
	Femme	12217	71,76	51,11	58,97
Age	60-64	3837	75,09	49,26	61,57
	65-69	4442	74,70	55,50	62,68
	70-74	5012	73,67	51,32	62,07
	75-79	4854	73,72	56,56	59,62
	80-84	3416	71,45	53,11	58,53
	85 et +	2004	75,40	48,81	56,79
	Période	1800-1829	1357	80,13	58,26
1830-1849		2733	78,44	59,13	69,47
1850-1879		5639	77,46	60,65	66,32
1880-1910		6933	72,48	54,37	58,96
1910-1940		6903	69,69	41,86	51,67
Taille de la commune	<2500	15946	81,49	61,91	68,57
	2500-5000	1319	75,62	53,54	57,77
	5000 et +	5194	56,93	38,17	42,07
	Paris	1106	35,43	23,78	29,38

Lecture : part des plus de soixante ans qui laissent un héritage au décès selon leur statut marital à ce moment.

Les évolutions de l'environnement macroéconomique et macrodémographique vont dans le même sens concernant la place des vieux dans la société : leur moyens de survivre se dégradent. Du côté démographique, la proportion de personnes âgées augmente, ce qui peut signifier moins de ressources collectives pour les vieux jours, que celles-ci soient familiales ou institutionnelles. De l'autre, la part des personnes âgées qui laissent un actif au décès diminue, ce qui implique directement que moins de vieux disposent d'une épargne suffisante pour vivre de façon autonome leurs vieux jours. A ces deux évolutions s'ajoutent des problèmes spécifiques à certaines sous populations, notamment les femmes, surtout veuves, et les célibataires. En outre, non seulement la part des vieux dans la population augmente mais cette augmentation est inégalement répartie sur le territoire, renforçant encore l'isolement des personnes âgées.

2. Comment survivre aux âges élevés ?

Situons nous maintenant à une échelle individuelle et cherchons à évaluer les différentes solutions permettant aux personnes âgées de vivre leur vieillesse. Cette évaluation se fait en deux temps. En liant les caractéristiques individuelles et les moyens de survie mis en œuvre, on est en mesure d'évaluer qui a accès à quelle ressource et ainsi de distinguer comment des personnes âgées aux caractéristiques hétérogènes font un usage différencié des différentes solutions possibles. Dans un second temps, l'évolution historique de ces différentes ressources permet de comprendre comment le déséquilibre au niveau macro est géré par le pays, à travers notamment l'équilibre entre l'épargne et différentes solutions individuelles, familiales ou institutionnelles.

Vivre de ses rentes

Selon la théorie classique du cycle de vie²³, l'individu épargne durant sa période d'activité pour désépargner durant ses vieux jours. En somme, il accumule un capital qui lui permet de s'assurer financièrement contre un risque assez particulier, celui de vivre vieux. Les individus déterminent alors leur niveau d'épargne en fonction de leur durée de vie anticipée et, éventuellement, de leur "préférence pour le présent". Dans un contexte où il n'existe de système de retraite que pour une petite minorité, l'épargne est sans doute le moyen le plus sûr de se préparer à une longue période de vieillesse. Mais l'utilisation d'un tel moyen implique nécessairement une désaccumulation marquée en fin de vie.

En effet, dans une logique strictement économique, arrivé à l'âge de cessation d'activité (en admettant qu'à une date donnée, il y ait cessation complète d'activité et donc interruption de tout revenu du travail, ce qui, on le verra, ne se produit pas nécessairement), l'individu ne dispose pour vivre que du capital économique accumulé et des revenus qu'il génère. Il doit donc répartir ces ressources financières sur les années lui restant à vivre. Une première difficulté tient au caractère aléatoire de la date de décès et on pourrait s'attendre à observer beaucoup plus souvent des ressources financières viagères²⁴. Faisons un calcul très grossier permettant d'évaluer la part des individus âgés qui disposent d'une fortune capable d'assurer à elle seule leur subsistance. Admettons qu'ils cessent leur activité à 65 ans et qu'ils anticipent 10 ans de vie supplémentaires. S'ils veulent disposer d'un revenu de 500 francs (en francs 1900) pendant cette période, ce qui correspond à un faible revenu ouvrier annuel, ils doivent avoir épargné entre 4000 et 5000 francs (selon le taux d'intérêt réel qu'ils peuvent obtenir). Or, si l'on observe la population française des individus âgés entre 55 et 65 ans, on constate qu'à peine 18% de l'échantillon détient un capital supérieur ou égal à cette somme (ici 5000 francs) au moment de son décès. Cette évaluation ne tient pas compte de la croissance économique et de l'évolution de la distribution de la richesse. On peut tout d'abord observer comment évolue au cours du temps la part des individus âgés de 55 à 65 ans qui disposent d'une telle somme. Pour aller plus loin, on a également considéré la part des individus de la même classe d'âge ayant une richesse pouvant générer un revenu viager équivalent au PIB par tête. La première mesure donne une évaluation absolue de la situation des individus au moment où ils entrent dans la vieillesse ; la seconde évalue cette situation relativement aux conditions économiques de la société dans laquelle ils vivent. Comme on le voit sur la Figure 7, au maximum un tiers des individus disposent d'une richesse suffisante pour vivre (en considérant le cas où ils se

²³ Voir Arrondel (1993).

²⁴ Cette remarque reste d'ailleurs valable de nos jours.

contenteraient pour vivre de la moitié du revenu par tête moyen). Si la proportion des individus disposant de l'équivalent d'un PIB en revenu viager passe de 14% à 22% entre 1820 et 1900 (les autres courbes présentent une évolution identique), on constate une baisse rapide de cette proportion ensuite. Elle chute sous les 10% dans l'entre-deux-guerres. Cette baisse est moins marquée quand on considère une mesure absolue de revenu qui ne suit pas la croissance économique de l'après guerre. L'effet de la croissance vient renforcer la dépréciation des fortunes provoquée par l'inflation. Il résulte de ces évolutions que la proportion d'individus capable de vivre de leurs rentes au début du XX^e siècle est nettement plus faible qu'au cours du XIX^e.

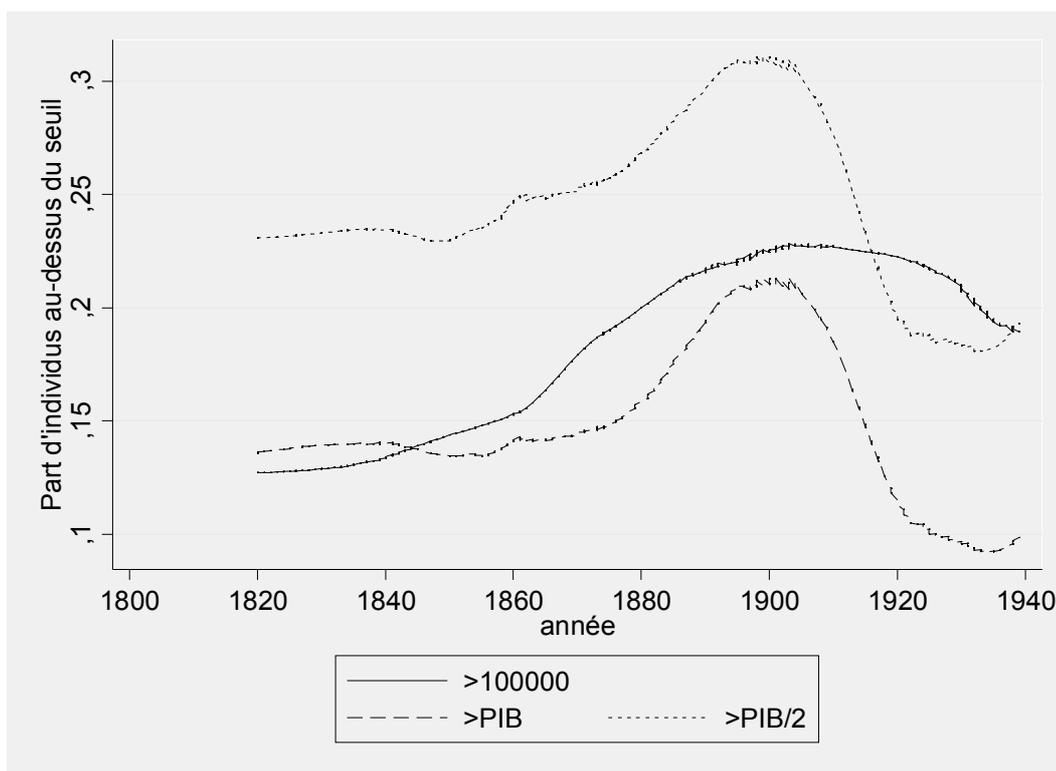
Une autre manière d'envisager ce phénomène est de constater qu'une part importante des individus issus de professions caractérisées par des revenus importants ne disposent pas du capital capable de générer un flux de revenu comparable (alors que la théorie du cycle de vie prévoit que les individus devraient maintenir leur consommation à hauteur de leur revenu permanent). Le résultat est cohérent enfin avec les données connues sur l'épargne qui reste faible en France surtout pour les classes populaires (Hautcoeur et Le Quéré (2000) remarquent que le taux d'épargne en France n'augmente pas à proportion du vieillissement de la population).

L'objectif n'est pas d'approfondir l'analyse dans cette direction dans la mesure où, à ce stade, nous ne disposons ni de données de revenus ni de données de consommation. Ce dernier point touche une limite importante de notre approche puisque nous ne sommes pas en mesure d'évaluer l'importance de la réduction du niveau de consommation auquel sont soumises les personnes âgées et qui semble avérée par des études contemporaines.

On peut s'étonner que moins d'un cinquième de la population âgée puisse compter sur ses ressources propres pour vivre. L'existence d'un groupe significatif de riches qui sont parvenus à accumuler ou à conserver une fortune conséquente ne doit cependant pas être sous-estimée socialement et politiquement. Il faut au contraire voir comment ce groupe cumule ou substitue ces ressources économiques avec d'autres ressources : on peut d'emblée noter qu'une partie des fortunes observées ont été amputées dans les années qui précèdent la mort de donations essentiellement familiales qui ont probablement pour contreparties des formes variées de « réciprocités familiales ».

Il n'en reste pas moins que, pour une part importante de la population, tous ceux qui ne laissent pas de fortune ou des fortunes de montants très modestes (qui s'apparentent en réalité plutôt à une épargne de précaution destinée à tenir quelques mois), la survie pendant la vieillesse repose sur d'autres ressources que leur épargne de cycle de vie.

Figure 7 Part des individus disposant d'un niveau de richesse suffisant pour vivre



Vivre de son travail

La richesse accumulée est à elle seule, exceptée pour une minorité de privilégiés, nettement insuffisante pour vivre. En outre, comme on vient de le voir, au cours du XIX^{ème} siècle, la part de ceux qui disposent d'une fortune diminue sensiblement. La poursuite jusqu'à un âge élevé, parfois jusqu'au décès, d'une activité rémunératrice représente une alternative ou un complément dont il faut examiner la fréquence.

La profession déclarée au décès est un indicateur imparfait de maintien d'activité : la déclaration est faite par un proche du défunt, souvent un parent, et il est vraisemblable que la propension à déclarer une profession dépend de la profession elle-même, par exemple que l'on continue de déclarer une fonction prestigieuse même si elle n'est plus exercée – on est général jusqu'à sa mort, même si on ne fréquente plus depuis longtemps les champs de bataille. Par ailleurs, tous les propriétaires ruraux, auxquels on tend souvent à accorder la profession de cultivateur, auront de facto une activité liée au lopin de terre qu'ils cultivent, même s'il est difficile d'estimer l'importance de cette activité. De ce fait, nous nous focalisons sur les professions non agricoles et admettons à ce stade que la profession déclarée correspond à une activité procurant un revenu.

Le Tableau 3 montre que la proportion des individus déclarant une profession au décès est nettement plus importante pour les pauvres que pour les riches : dans les deux cas elle diminue avec l'âge, plus nettement pour les pauvres – la tendance à afficher une profession pour des raisons symboliques sans qu'elle soit effectivement exercée étant vraisemblablement plus forte pour les professions de riches.

L'évolution temporelle est, elle aussi, frappante : le taux d'activité déclaré ne cesse d'augmenter pour les pauvres (au moins jusqu'en 1914) et passe de 33% à 46% alors qu'il reste constant pour les riches ce qui correspond bien à une nécessité accrue de travailler pour ceux qui n'ont pas de ressources économiques. Notons enfin que le taux d'activité est plus faible à la campagne qu'en ville où il faut plus d'argent pour survivre.

La poursuite d'une activité rémunératrice apparaît donc bien liée à l'absence ou l'insuffisance de ressources économiques (on n'examine pas ici dans quelle mesure l'une se substitue à l'autre : il faudrait disposer de données plus précises sur les revenus que génèrent le travail aux âges élevés). De manière frappante, on voit que le rôle du travail s'accroît au XIX^{ème} siècle pour les individus qui meurent sans fortune, ce qui suggère que les autres ressources ne suffisent plus. Globalement, compte tenu du fait que la taux de pauvres parmi les personnes âgées augmente, il en résulte que la part des vieux actifs s'accroît de manière importante à la fin du XIX^{ème} siècle, ce qui contribue certainement au changement de perception de la vieillesse dans la société française.

Tableau 3 : Proportion des personnes âgées ayant une activité déclarée (hors agriculture) au décès (hommes uniquement).

		N	Riches	Pauvres
Ensemble		13138	26,45	42,09
Age	60-64	2317	39,40	60,17
	65-69	2646	31,03	54,43
	70-74	2796	25,93	41,47
	75-79	2584	21,60	35,00
	80-84	1821	15,23	26,92
	85 et +	974	16,90	20,67
Période	1800-1829	1213	29,99	33,54
	1830-1849	1571	26,69	42,93
	1850-1879	3080	26,73	45,27
	1880-1910	3780	24,69	46,61
	1910-1940	3494	26,61	37,55
Etat marital	Célibataire	896	22,08	43,47
	Veuf	4504	22,00	36,20
	Marié	5898	29,64	50,35
Montant de la fortune (francs 98)	1er quartile	1318	32,66	
	2nd quartile	1205	29,67	
	3eme quartile	1092	25,47	
	4eme quartile	1038	20,26	
Taille de la commune	<2500	9169	22,31	32,73
	2500-5000	710	34,68	40,83
	5000 et +	2707	41,80	54,25
	Paris	552	45,55	56,51

Vivre grâce à l'entraide familiale : la corésidence

Le soutien le plus immédiat pour les vieillards est, au moins à première vue, celui que lui apporte la famille --il faudrait peut-être dire que se doit de lui apporter sa famille. On ne peut résumer ici l'ensemble des débats qui entourent la représentation du fonctionnement légitime ou idéal de la famille dans sa relation aux anciens²⁵ mais seulement l'approcher par une mesure indirecte de la co-résidence, un des modes d'expression que peut prendre la solidarité à l'égard des parents âgés. Cette mesure ne préjuge pas du contenu concret, affectif, qui se joue dans la cohabitation de plusieurs générations. Elle peut être conforme à l'image idyllique de la grand-mère aidant sa fille dans les tâches domestiques et contant des récits traditionnels à ses petits enfants devant la chaleur de l'âtre. Elle peut aussi correspondre à la conception non moins idéalisée de la sagesse du vieillard qui inspire respect et obéissance à sa descendance et préside le repas familial. Les travaux historiques

²⁵ On peut se référer à Ariès (1983), Gutton (1988), et Feller (2005),.

renvoient à d'autres réalités ; soit qu'ils insistent sur les relations contractuelles qui explicitent de manière très précise et jusqu'à la mesquinerie les prérogatives de chacun, le droit sur chaque morceau de lard dans la soupe et sur les places près du feu (Sabeau, 1977) ; ou qu'ils rappellent les tensions et les violences que génère parfois une cohabitation forcée : la lourde porte en bois de l'*ousta* dans son authenticité rustique suscite moins le romantisme bucolique lorsqu'elle devient une arme redoutable permettant d'en finir avec une vieille devenue un peu trop encombrante (Claverie et Lamaison, 1982).

La question de la co-résidence, si elle n'épuise donc pas la diversité des relations concrètes entre les générations, n'en reste pas moins, dans sa brutale réalité statistique, un marqueur important des solidarités familiales. Elle fait même l'objet d'une controverse âpre et indécise entre, pour aller vite, tenants d'un modèle de la famille traditionnelle, nombreuse, pater-familialiste, où plusieurs générations vivent ensemble, et tenants du modèle de la famille nucléaire dans la lignée de Peter Laslett²⁶. Il semble établi que le modèle de la famille élargie, cohabitant sous un même toit, est factuellement mythique pour la seule raison que la part des individus accédant à la position de grands-parents est très faible. La cohabitation des générations est donc statistiquement peu représentée, ce qui n'empêche pas qu'elle puisse être un référent socialement puissant. La question qui reste en suspens est celle de savoir si, lorsque la cohabitation est possible du fait de la présence simultanée de plusieurs générations, elle est effective. C'est sur ce point que nous apportons quelques éléments et, notamment, nous observons si la pression démographique exercée par l'accroissement relatif des grands-parents se traduit par un déclin de la co-résidence.

Pour mesurer l'aide apportée par la famille à un vieillard, on compare sa résidence au décès à celles des différents membres de sa parenté. On considère qu'une personne âgée a reçu une aide familiale durant ses vieux jours lorsqu'au moins un de ses parents, notamment ses enfants mais il peut aussi s'agir d'un frère ou d'un cousin, réside dans sa commune de décès. La difficulté pour estimer la réalité de la présence dans la même commune tient au moment où l'on compare les deux résidences, celle du défunt et celle de ses parents. Pour éviter que cette mesure ne soit biaisée par les migrations --l'un des enfants revenant dans la commune du père, par exemple, pour toucher un héritage ou prendre possession de biens immobiliers, ou, à l'inverse, un cousin ayant vécu de longues années avec son oncle quittant la commune après la mort de celui-ci-- on met à profit la résidence des différents héritiers au moment du décès de leur parent. Précisons : on est en mesure de déterminer si l'un des héritiers au moins habite dans cette commune, mais on ne peut le faire que pour les riches puisque ceux qui décèdent sans héritage n'ont, par définition, pas d'héritiers. Ce biais apparaît dommageable puisqu'il limite notre analyse aux seuls possesseurs d'actif, cependant, aucun moyen n'a pu être trouvé pour y remédier. L'utilisation du montant de la richesse permet dans une certaine mesure d'observer des différences selon la fortune mais, pour le tiers le plus pauvre de la population, nous ne pouvons mesurer la contribution des solidarités familiales.

La part des plus de soixante ans pour lesquels au moins un proche réside dans la commune de décès est considérable : huit personnes âgées sur dix ont un parent à proximité (Tableau 4). Avec une telle définition, les situations d'aide effective sont certainement très différenciées, mais l'importance globale de la population mise en évidence souligne le rôle décisif de la parenté dans le soutien aux personnes âgées entre fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème}. La présence d'un parent est bien entendue dépendante du nombre de candidats

²⁶ Sur ces débats et une présentation synthétique de leurs enjeux, on renvoie à Janssens (1993), notamment p. 1-23.

potentiels : plus on a de parents adultes en vie plus on a de chances d'être aidé, la proportion passant de 75% à 90%. Elle est malgré tout élevée même dans le cas des vieux qui n'ont qu'un seul parent vivant puisque les trois quarts d'entre eux résident près de lui. Les familles nombreuses sont donc avantagées, relativement, puisqu'elles disposent d'un plus grand nombre d'aidants potentiels. La taille de la commune influence aussi les chances de disposer d'un parent mais pas nécessairement dans le sens que l'on attendrait puisque si, mécaniquement, la proportion d'aidés est la plus forte à Paris, il semble que la corésidence soit plus répandue dans les villages que dans les villes. L'isolement des personnes âgées, ici par rapport à leur famille, semble donc être un phénomène urbain.

De façon relativement surprenante, la proportion de corésidents est indépendante du sexe et de l'âge. Ce constat paraît montrer que les personnes âgées qui ont un parent à proximité le garde jusqu'à la fin de leur vie. Plus étonnant encore, la corésidence est indépendante de la fortune qu'une personne semble donc pas être une motivation réelle pour maintenir les héritiers à ses côtés. Enfin, elle décroît lentement avec le temps : entre le début du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème}, la part des vieux bénéficiant du soutien de leur famille diminue de 85% à 77%. Cette baisse peut être expliquée aussi bien par un isolement accru des personnes âgées – lié à la migration des plus jeunes mais aussi, comme le montre la faiblesse relative de la corésidence en ville, aux migrations antérieures des personnes âgées qui se retrouvent en quelque sorte coupées de leur famille – que par le développement d'autres solutions que la famille, notamment institutionnelles.

Finalement, l'étude de la corésidence, marqueur simplifié mais significatif de l'aide familiale, permet de quantifier quelque peu l'évolution de ces mécanismes et de les mettre en relation avec la situation des personnes âgées. Il apparaît deux formes d'inégalité devant l'aide des parents. La première, démographique, est relativement attendue : celui qui veut pouvoir compter sur le soutien familial se doit d'avoir une famille nombreuse. La seconde, géographique, confirme l'isolement de certaines personnes âgées, notamment en ville. Pour survivre dans ce cadre, une solution de substitution est toutefois possible : les institutions publiques. Il semble alors que c'est parce que la ville dispose d'institutions de charité que les plus isolés parmi les vieux, s'y retrouvent. On ne peut pourtant écarter définitivement l'autre option. En un sens, cette alternative, soit que les plus démunis se rendent en ville pour bénéficier des institutions qui s'y trouvent, soit au contraire que ce soit la présence de démunis en ville qui incite à la mise en place d'institutions charitables, structure toute la réflexion sur l'aide aux pauvres en général et aux vieillards en particulier.

Tableau 4: Proportion des décédés (riches) de plus de 60 ans qui ont un parent dans la même commune.

		N	Prop	Khi ²
Ensemble		2234	80,21	
Sexe	Homme	1217	80,94	0,79
	Femme	1016	79,42	
Age	60-69	826	80,02	0,09
	70-84	1239	80,23	
	85 et +	169	81,07	
Période	1800-1849	338	85,80	11,63 ***
	1850-1899	873	81,21	
	1900-1940	1022	77,59	
Nombre de parents	1	668	75,15	38,37 ***
	2	477	76,94	
	3-5	738	82,11	
	6-10	279	90,69	
	10 et +	72	88,89	
Montant de la fortune (francs 98)	1er quartile	529	78,26	3,09
	2nd quartile	529	78,26	
	3eme quartile	529	80,53	
	4eme quartile	529	81,85	
Taille de la commune	<2500	1517	80,55	10,98 ***
	2500-5000	94	79,79	
	5000 et +	345	74,78	
	Paris	278	85,25	

Note : Parmi les décédés de plus de soixante ans qui ont un parent, âgé de plus de vingt ans, en vie au moment de leur décès, le tableau renseigne la proportion de ceux pour lesquels au moins un parent déclare résider dans la même commune.

Vivre de l'assistance sociale

L'aide « aux vieillards » est une préoccupation ancienne et constante de la société française. Elle s'inscrit comme un des éléments de la lutte contre la pauvreté et, plus spécifiquement, dans le volet de la lutte contre la pauvreté involontaire (par opposition avec la « mauvaise pauvreté », celle des « mendiants professionnels », des paresseux, de tous ceux qui, aptes au travail, n'en préfèrent pas moins une existence perçue comme parasitaire et assurée seulement par la charité publique ou privée). D'une certaine façon, dès l'instant où est acceptée l'idée qu'il existe une forme de devoir moral ou de nécessité sociale à garantir collectivement des conditions de subsistance minimales pour les plus malheureux²⁷, alors la question des effets pervers de l'organisation sociale qui en résulte fait débat : il ne paraît pas exagéré de dire que les principales transformations de l'économie politique de la pauvreté sont guidées par l'abandon progressif d'une conception morale et punitive de la pauvreté au profit d'une analyse réparatrice et redistributive en faveur des pauvres, qui doit inlassablement repousser l'argument éternel du pauvre profiteuse²⁸.

Le point de vue que l'on adopte ici est en quelque sorte à l'opposé du point de vue habituel : il ne s'agit pas pour nous de dire quelle économie politique conduit à prôner

²⁷ Ce qui ne va pas de soi ni en théorie, ni en pratique au moins d'un point de vue historique. Soutenir les plus faibles, c'est affaiblir les autres et la société dans son ensemble, c'est aller contre l'idée que chacun est libre et seulement responsable de lui-même. C'est admettre une forme de dépendance, de solidarité collective dont les termes, les formes, les limites et, en réalité, l'existence même peuvent être discutées.

²⁸ On pouvait penser qu'il en était ainsi jusqu'aux années 90 en France. La montée d'une approche néo-libérale de la question sociale, le retour en force du vocabulaire de la responsabilité individuelle et de répression du tricheur, de la dénonciation des privilèges abusifs liés aux « avantages acquis », conduit à un indéniable et historique retour en arrière sur toutes ces questions.

l'aide aux vieillards et à définir les modalités concrètes de cette aide mais, au contraire, de faire apparaître de quelles ressources, fournies par des institutions et des organisations publiques et privées, disposent réellement les vieillards. Si les débats de politiques économiques sont abondants et relativement faciles d'accès, les éléments empiriques sont eux plus difficiles à rassembler.

Il est important toutefois de noter en préalable que, en adoptant un tel point de vue, on risque d'adhérer sans le vouloir à la vision selon laquelle toute organisation collective de la lutte contre la pauvreté induit des comportements opportunistes de la part de pauvres qui tendent d'autant plus à se présenter comme pauvres que leur pauvreté leur donne droit, sans effort, à des avantages matériels. En particulier, la corrélation entre la présence de pauvres et l'importance des ressources mises gratuitement à leur disposition est couramment interprétée comme le résultat de comportements opportunistes. A la limite, les mesures en faveur des pauvres expliqueraient la pauvreté. Dans le cas des personnes âgées, deux remarques s'imposent quant à la nature de ces comportements opportunistes.

Tout d'abord, dans le cas des vieux, le caractère premier et « involontaire » de la pauvreté semble plus difficile à mettre en doute : on observe effectivement, pour ceux qui ont recours aux institutions de bienfaisance qu'ils n'ont pas de ressources et qu'ils ne sont pas en mesure d'en obtenir par le travail du fait de leur faible constitution. Pourtant, tout une série d'arguments viennent remettre en cause cette lecture : poussant à son terme la distinction entre la « bonne » et la « mauvaise » pauvreté, certains auteurs soutiennent que certains vieux particulièrement véloces pourraient tout aussi bien continuer à exercer une activité professionnelle, même réduite²⁹. Cet argument est toutefois rarement entendu, même s'il est parfaitement cohérent avec la conception binaire de la pauvreté la plus largement partagée. Deux autres types d'arguments reviennent de manière plus systématique : le premier consiste à dire que le dénuement absolu de certains vieux n'est que le produit fatal de leur incurie et de leur défaut de prévoyance durant leur vie active qui les a conduit à négliger l'épargne. C'est une ligne argumentaire très puissante pour rejeter toute institutionnalisation de l'aide à la vieillesse et, en particulier, son financement par une taxe, comme dans le cas des Poor Laws anglaises. Le second argument est moins individualiste, puisqu'il consiste à renvoyer à chaque famille la charge de soutenir « ses » vieillards. Le rapport et projet de décret sur l'organisation des secours à accorder annuellement aux enfants et vieillards note ainsi que « le vieillard doit d'abord chercher dans sa famille les secours qui lui sont nécessaires ». ³⁰

Ces deux arguments continuent d'être en vogue aujourd'hui tant pour prôner un déplacement du financement des retraites en faveur de la capitalisation que pour en appeler à la responsabilité des familles (le fait qu'un argument soit ancien ne suffit pas évidemment à en établir la fausseté, mais il n'est pas inutile de faire apparaître, d'une part, les arguments contraires qui ont pu autrefois leur être opposés et, d'autre part, de chercher à comprendre comment des arguments aussi proches peuvent continuer d'être émis dans des contextes aussi différents, sans tenir compte en particulier du fait que l'évolution historique même en a démontré la faiblesse).

Un second point mérite d'être mentionné à propos du caractère opportuniste des comportements des pauvres vis-à-vis des institutions d'assistance. Il consiste à prendre la mesure de ce que l'on dit lorsqu'on condamne, sous les apparences d'un constat scientifique purement clinique, des pratiques de survies en les assimilant à des comportements

²⁹ Voir HSS (1996), notamment p. 133-191.

³⁰ Archives Parlementaires, 26 juin 1793, cité par HSS, p. 93.

frauduleux³¹. Dans le cas des vieux, on y revient plus bas, il suffit de lire les descriptions concrètes des conditions dans lesquels sont hébergés et nourris ceux qui préfèrent l'hospice à l'effort pour comprendre que l'argument de la mendicité volontaire, même revendiquée par ceux qui la pratiquent, a des limites si il doit servir à prôner l'abandon de toute politique de redistribution en faveur des pauvres. C'est ainsi que, d'une manière qui concerne toute la population des pauvres et non pas les vieux seulement, une des raisons de l'échec des dépôts de mendicité de 1810³² conçus pourtant sur le modèle de la prison est que ces institutions ont « attiré » beaucoup de pauvres. La question de la pauvreté devient alors le centre de la question sociale : ce qui inspire les classes possédantes lorsqu'elles constatent la persistance de la misère au XIX^e siècle, ce n'est pas seulement la compassion devant une misère qu'elles jugent insupportable, mais la peur que leur inspirent ces pauvres qui préfèrent aller en prison (ou, aujourd'hui, toucher le RMI) plutôt que de travailler pour elles. La vraie rupture au sein du débat sur la pauvreté opposent ceux qui se demandent comment traiter la pauvreté étant admis qu'elle est une donnée inhérente du système économique et ceux qui pensent que la pauvreté résulte d'un dysfonctionnement de ce système.

Pour nous en tenir au point de vue positif des ressources institutionnelles dont disposent les vieillards pauvres pour assurer leur survie, nous analyserons la manière dont ils utilisent deux types de dispositifs institutionnels : les institutions locales de bienfaisance et notamment les hospices et les bureaux de bienfaisance, d'une part, et les système de retraites qui commencent à être mis en place au cours du XIX^e siècle. Ce faisant, nous ignorons complètement les ressources collectives mises à la disposition des plus aisés qui du reste y ont rarement recours.

A côté des hospices, on trouve les bureaux de bienfaisance qui sont une invention du Directoire et résultent de la loi du 7 frimaire de l'an V dans le cadre des municipalités de canton. Ils sont pensés comme complémentaires des hospices (cf. article 2. « secourir les indigents qui ne sont pas dans les hospices ») et destinés essentiellement à fournir une aide à domicile, donnée « en nature autant que possible » (article 10). Leur financement est en principe assuré « un décime par franc (2 sous pour livre), en sus du prix de chaque billet d'entrée pendant six mois, dans tous les spectacles où se donnent des pièces de théâtre, des bals, des feux d'artifices, des concerts, des courses et exercices de chevaux, pour lesquels les spectateurs paient » (article 1). L'article 8 précise que « chaque bureau de bienfaisance recevra de plus les dons qui lui seront offerts », à quoi se sont ajoutés des financements publics. Ces bureaux fonctionnent au niveau local, sous la direction bénévole d'un conseil d'administration formé de notables, qui doivent aider les pauvres de leurs communes, ce qui implique que les « mendiants valides qui n'ont pas de domicile acquis hors de la commune où ils sont nés, sont obligés d'y retourner » (article 11).

³¹ Certains auteurs s'insurgeront, avec plus ou moins de mauvaise foi, que le fait de constater ou de diagnostiquer des comportements opportunistes ne vaut ni condamnation, ni même réprobation morale. C'est le cas notamment lorsque les économistes utilisent le concept de chômage volontaire ou de trappe à pauvreté. A leurs yeux, en effet, il n'y a rien à reprocher aux agents qui préfèrent une inactivité indemnisée à un travail à peine mieux payé ; il n'y a aucun jugement de valeur dans leur analyse et donc aucune condamnation politique à formuler contre leur analyse qui ne doit être combattu que sur le terrain scientifique. C'est toujours au nom de l'intérêt des pauvres qu'on explique qu'il vaut mieux ne rien faire pour eux.

³² « au lieu de présenter la réclusion comme un châtement, ils la faisaient solliciter comme un asile » cf. HSS p. 118.

L'objectif est donc une redistribution des ressources, pensée au niveau local, par des propriétaires qui veulent exercer leur devoir d'assistance ³³ à cette échelle, en fonction des ressources locales et pour les seuls ressortissants de la commune qui n'ont pas d'autres ressources. De même que l'ensemble du dispositif institutionnel d'aide aux pauvres, les bureaux de bienfaisance ne s'adressent pas seulement aux vieillards mais à tous ceux qui sont incapables de subvenir à leurs besoins. Dans le cas des vieillards cette incapacité est reconnue comme permanente, de même que pour les infirmes et à la différence de ceux qui sont dans l'incapacité momentanée de trouver du travail, soit qu'ils soient malades ou blessés, soit qu'il y ait pénurie d'emploi. Enfin, cette aide est conçue comme un complément à d'autres ressources dont disposent les vieillards capables de rester à leur domicile (c'est en réalité un moyen de les y maintenir) sans que l'on sache si, implicitement, ce domicile leur appartient ou leur est fourni par un parent.

Il est difficile d'évaluer précisément le montant de l'aide dispensée aux vieillards faute de données précises. Il est plus difficile encore de mesurer ce que représente exactement cette aide pour les vieillards, la part des individus âgés qui ont recours à l'aide des bureaux de bienfaisance ou encore le montant et la nature de cette aide.

A l'aide de l'enquête TRA, nous avons cherché à déterminer si les communes disposant d'un bureau de bienfaisance ont une proportion plus élevée de vieillards pauvres que les autres³⁴ : on peut en effet penser que ces communes attirent les vieux pauvres et donc que ces bureaux représentent une source de revenu importante pour eux. Soit que les bureaux de bienfaisance soient situés dans les communes où sont les pauvres auquel cas, ils ne feraient que répondre au besoin de soutien que leur réclament "leurs pauvres" ; soit que ces communes aient beaucoup de pauvres parce qu'elles offrent des incitations à rester pauvres. A la limite, on peut imaginer que les communes qui pratiquent l'assistance publiques ont devenues plus pauvres précisément en favorisant l'implantation de la pauvreté. On essaie de contrôler pour cet effet en utilisant le lieu de mariage des pauvres. En effet, si les pauvres ont plus tendance à vieillir dans une commune qui n'est pas la leur (ou du moins qui n'est pas celle dans laquelle ils se sont mariés) lorsqu'elle présente un bureau de bienfaisance, c'est peut-être pour bénéficier de ses bienfaits.

Le Tableau 5 montre que la part des vieux pauvres est nettement plus importante dans les communes qui disposent d'un bureau de bienfaisance que dans les autres communes où meurent des TRA. Surtout, on observe une mobilité après le mariage qui indique que les individus morts pauvres se sont installés significativement plus souvent dans des communes où ils savent pouvoir trouver des institutions de charité. Reste à savoir, ce qui n'est pas ici notre propos, dans quelle mesure le recours aux institutions d'assistances publiques se fait en complément de la défaillance de la famille (l'esprit des textes depuis la Révolution a toujours consisté à assigner la charge des pauvres à « leur » famille et à considérer qu'ils ne devaient recourir à l'aide public que lorsqu'ils en étaient dépourvus)³⁵.

³³ Toute la question, sur ce point, est le passage de « l'obligation de charité » qui implique seulement un engagement moral à la mise en place d'un financement public obligatoire.

³⁴ Compte tenu de nos données, nous n'avons pu faire la même chose en évolution.

³⁵ Ainsi, dans son étude sur les personnes âgées en Angleterre au XVIIIe siècle, Ottaway (2003) montre que les vieux qui bénéficient des Poor Laws ne sont pas dépourvus de famille mais que celle-ci, se trouvant être aussi pauvre qu'eux, n'est pas en mesure de les aider. Ainsi, certaines familles reçoivent de l'argent des Poor Laws en échange de l'hébergement de leur parent âgé.

Tableau 5 : Proportion de décédés dans une commune où se trouve un bureau de bienfaisance.

	N	Présence d'un bureau dans la commune de mariage	
		Non	Oui
Pauvre	2220	40,54	88,76
Riche	4870	21,47	87,25
		Communes <10000 hab.	
Pauvre	1300	29,80	81,48
Riche	4027	17,92	84,80

Vivre de sa retraite

L'aide publique fournie par des institutions et des établissements d'assistance locaux ne satisfait certainement pas les besoins des plus démunis, qu'il s'agisse des pauvres en général ou, plus spécifiquement, des vieux pauvres. L'intense débat et les nombreuses initiatives en matière d'épargne et de caisses de retraite, avec notamment le développement des mutuelles ouvrières, témoignent en tout cas d'efforts importants pour proposer d'autres solutions dont l'aboutissement est la mise en place d'un système généralisé de retraite.

Au XIX^{ème} siècle, les retraites concernent exclusivement les fonctionnaires et certains métiers pour lesquels des accords de branche ont permis la création d'un système de retraite particulier (chemins de fer et mines). Les pensions pour les fonctionnaires ont été instituées par la loi du 22 août 1790 : "Tout citoyen qui a servi l'Etat pendant trente années effectives soit dans la carrière militaire, soit dans les emplois civils, a droit à une pension fixée au quart de son dernier traitement d'activité, duquel traitement les employés civils devront avoir joui pendant trois ans". Si cette loi est modifiée à de nombreuses reprises, ses fondements restent les mêmes durant l'ensemble de la période. Pour le reste de la population, la mise en place d'un système généralisé de retraite s'est opérée très lentement et ne s'est achevée que dans la seconde moitié du XX^e siècle.³⁶

Nous observons les interactions entre les retraites, pour ceux qui en bénéficient, et les autres moyens de survie³⁷. Pour l'ensemble de notre échantillon, les retraités restent relativement peu nombreux parmi les personnes âgées (Tableau 6) : il s'agit majoritairement d'hommes (6% contre 2% chez les femmes). Les célibataires y sont surreprésentés tout comme les citadins : les bénéficiaires de pensions, même à la retraite, habitent plutôt dans les grandes villes. Enfin, la proportion de retraités dans la population des vieux augmente régulièrement. Elle passe de 2% à 7% entre le début du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. Tout comme l'assistance sociale, mais dans une perspective tout autre, la retraite paraît être un moyen de survie en milieu urbain. Dans ce cadre, la pension versée par l'Etat paraît être une alternative (un concurrent, pour les contemporains) à des moyens de survie plus traditionnels, notamment la famille ou l'épargne. Les liens entre retraite et

³⁶ Sur l'évolution de ce système dans la première moitié du XX^e siècle, on renvoie à Feller (2005), notamment p. 234-252 (sur la loi de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes) ou à HSS, par exemple p. 167-191.

³⁷ Les informations sur les retraités proviennent de deux sources différentes : les mentions de professions au décès de l'enquête TRA (instituteur par exemple) et de la liste des pensionnés de 1800 à 1908 répertoriés dans les Bulletins des lois des années correspondantes. Charlotte Coutand a constitué une base originale : elle réunit, pour tous les TRA pensionnés, l'intégralité des informations contenues dans chaque fiche individuelle. On connaît ainsi, entre autres, le montant de la pension, le nombre d'années d'activité de chaque individu. Les informations sur l'état civil des pensionnés permettent de les identifier dans la base TRA. Ces données sont un outil unique pour l'étude individuelle de la mise en place des systèmes de retraite en France.

soutien familial ont dès le départ été l'enjeu d'une lutte passionnée. Les adversaires de l'instauration d'un système de retraite arguaient en effet que les retraites menaçaient de concurrencer l'aide familiale voire de se substituer à elle, ce qui mettrait inévitablement l'Etat en faillite (sans parler des conséquences négatives sur les rapports sociaux et sur l'affaiblissement de l'autorité paternelle par exemple).

La question se pose donc de savoir si la retraite favorise l'épargne individuelle ou si elle se substitue à elle, argument des contemporains contre l'instauration des systèmes de retraite. Le Tableau 7 présente la proportion de retraités qui laissent un héritage au moment de leur décès. Le constat est sans équivoque : une pension de retraite est un moyen d'enrichissement et, notamment, il n'y a pas d'effet de substitution entre retraite et épargne personnelle. Les pensionnés ne renoncent pas à l'accumulation du capital. Certes on ignore à ce stade si le fait de disposer d'une pension affecte le montant de la fortune accumulée hors pension mais il est sûr que la proportion de retraités qui laissent un actif au décès est significativement supérieure à celle des non-retraités.

Cette constatation serait un leurre si les retraités appartenaient à des couches sociales favorisées dans l'ensemble de la population et auraient donc été plus riches même s'ils n'avaient pas touché de pension. Pour tester ce point, on réalise un codage dichotomique du statut social de chaque retraité, opposant employés non qualifiés et qualifiés³⁸. Le résultat est à nouveau sans ambiguïté : lorsqu'on leur en donne l'occasion, les plus défavorisés (les retraités non qualifiés) épargnent de la même façon que les autres. C'est seulement l'absence ou la faiblesse de leur revenu qui les empêchent d'épargner ou, ce qui revient au même, les forcent à consommer toute leur épargne. Il va de soi qu'une comparaison identique réalisée pour l'ensemble de la population donnerait des résultats tout à fait opposés, avec un taux d'héritage beaucoup plus faible chez les non qualifiés³⁹. L'étude du montant de la pension confirme ces résultats : la proportion de riches au décès augmente linéairement avec ce montant. Ainsi, 91% des personnes âgées dont la pension est parmi les 25% les plus élevées laissent un actif au décès, à comparer avec 70% pour l'ensemble des retraités et 64% pour le reste de la population. De la même façon, pour ceux qui laissent un actif au décès, sa valeur est liée au montant de la pension qu'ils ont reçue (coefficient de corrélation de 0,5 pour 77 individus). L'ensemble de ces résultats confirme donc une propension à épargner plus forte chez les personnes âgées qui disposent d'une retraite, notamment chez ceux qui, sans pension de retraite, n'auraient sans doute pas été en mesure de se constituer une épargne.

³⁸ Ce type de codage n'est a priori pas évident pour des mentions de profession du XIX^{ème} siècle. Il est cependant facilité dans le cas présent par l'homogénéité des sources qui ont trait à des professions de la fonction publique relative à des décédés de plus de soixante ans. Pour donner l'idée générale, les instituteurs sont considérés comme une profession qualifiée. Bien entendu tous les cas où il était seulement mentionné "retraité" ont été exclus, ce qui explique la faiblesse relative des effectifs.

³⁹ Une telle comparaison n'est pas évidente du fait de la difficulté de coder, même grossièrement, la qualification pour des centaines de mentions de profession. A titre indicatif, on peut par exemple remarquer que chez les 83 décédés de plus de soixante ans qui se déclarent "manœuvre" ou "ancien manœuvre", la proportion de riches au décès n'est que de 39%.

Tableau 6 : Proportion de retraités chez les plus de 60 ans.

		N	Prop	Khi ²
Ensemble		28403	4,19	
Sexe	Homme	13922	6,23	282,87 ***
	Femme	14412	2,23	
Période	1800-1829	2589	1,93	20,00 ***
	1830-1849	3552	2,25	
	1850-1879	6867	2,64	
	1880-1910	7725	4,48	
	1910-1940	7670	6,95	
Etat marital	Célibataire	2353	8,75	254,52 ***
	Veuf	12937	2,95	
	Marié	9634	4,82	
Taille de la commune	<2500	19343	2,83	301,81 ***
	2500-5000	1534	4,82	
	5000 et +	6211	7,60	
	Paris	1315	7,30	

Tableau 7 : Proportion de riches parmi les retraités.

		N	Prop	Khi ²	Non-retraités	
					Prop	Khi ²
Ensemble		1132	70,41		64,36	17,33 ***
Sexe	Homme	827	75,94	44,21 ***	67,68	24,37 ***
	Femme	304	55,59		61,37	4,18 **
Age	60-64	208	71,15	8,64	66,92	1,61
	65-69	253	72,33		67,81	2,26
	70-74	235	74,89		64,79	10,14 ***
	75-79	228	67,11		63,62	1,15
	80-84	135	69,63		60,52	4,53 **
	85 et +	73	58,90		58,96	1,15
Qualification	Sans	603	68,16	0,09		
	Avec	292	69,18			
Montant de la retraite	1er quartile	70	61,43	23,6 ***		
	2nd quartile	69	73,91			
	3eme quartile	75	88,00			
	4eme quartile	68	91,18			

Lecture : "Prop" renseigne la proportion de décédés riches chez les retraités. A titre de comparaison, on donne, lorsqu'elle a un sens, celle chez les non-retraités correspondants. Le premier khi² donne donc une mesure de l'écart à l'indépendance par variable (ainsi 44,21 renvoie à la différence dans la proportion de riches entre les retraités hommes et femmes) tandis que le second se réfère à la différence entre retraités et non-retraités (ainsi, 17,33 renvoie à l'écart dans la proportion de riches entre l'ensemble des retraités et l'ensemble des non-retraités).

CONCLUSION

Le vieillissement de la population française n'a pas été sans conséquences sur la condition des vieux, leur place dans la société et les ressources dont ils disposent pour vivre. Le premier trait frappant est qu'ils n'ont pas réalisé un effort accru pour accumuler un patrimoine destiné à couvrir une vieillesse plus fréquente et un peu plus longue, au moins pour les femmes. La part de ceux qui disposent d'une fortune au début de la vieillesse diminue. Il se pourrait néanmoins que ceux qui accumulent, accumulent plus ou encore qu'ils conservent plus fréquemment les montants thésaurisés pour financer leur propre besoin alors qu'auparavant ils transmettaient plus rapidement une part plus importante du capital accumulé. Il est probable en tout cas que ceux qui détiennent la richesse subissent une pression plus forte à la fois de la part des jeunes générations et du fait de l'accroissement de besoins de financements sociaux, notamment en faveur des plus vieux. Le développement de la prise en charge publique se fait, en quelque sorte, à leur dépens : ils se trouvent contraints de financer un système d'aide dont ils ne peuvent bénéficier. Une telle situation rend particulièrement âpres les débats sur l'accroissement des dépenses pour les plus démunis, débats toujours actuels au sein duquel les personnes âgées tiennent une place grandissante à l'image de leur poids dans la société.

Les plus démunis qui sont de plus en plus nombreux à ne pouvoir compter sur leurs seules économies pour leurs vieux jours, doivent se trouver d'autres ressources : comme on peut s'y attendre, la famille reste un soutien important, même si son rôle décline légèrement sur un siècle et demi. Ce qui est certain, comme en témoignent aussi bien les luttes politiques acharnées que les différents éléments de mesure dont on peut disposer, c'est que les institutions d'assistance publique jouent un rôle croissant. Elles ont sans doute même été conçues sur des bases qui ne correspondaient pas à l'échelle des problèmes qui se posent. L'évolution vers un système général de retraite, le déclin des institutions locales (bureaux de bienfaisance, hospices) ou leur spécialisation (hôpitaux) accompagnent le processus de vieillissement de la population et la recherche de solutions individuelles. Elle engage, aussi bien collectivement qu'individuellement, une nouvelle articulation entre ces trois institutions sociales dans lesquels s'organisent la vieillesse que sont la famille, le travail et l'assistance publique. Nous avons mis en évidence quelques traits de cette articulation en spécifiant les rapports entre les ressources économiques et les autres types de ressources. Mais la diversité de ces dernières et leur importance dans les mécanismes de survie des plus âgés mettent en évidence la nécessité d'analyses plus poussées. Il en est ainsi par exemple du rapport entre institutions publiques et soutien familial.

Notons enfin que ce processus : il a la double particularité d'être le premier dans l'histoire et de se produire relativement lentement. On peut se demander comment d'autres pays qui, aujourd'hui, vont connaître un vieillissement nettement plus rapide de leur population pourront trouver un équilibre entre gérontocratie et sacrifice des populations âgées.

BIBLIOGRAPHIE

- ARIES P. (1983), "Une histoire de la vieillesse ?", *Communications*, 37, p. 47-54.
- ARRONDEL L. (1993), *Cycle de vie et composition du patrimoine. Un regard théorique*, Economica, Paris.
- BONNEUIL N. (1992), "La démographie de la nuptialité au XIX^e siècle", in DUPAQUIER J. et KESSLER D. (eds), *La société française au XIX^e siècle. Tradition, transition, transformations*, Fayard, p. 83-119.
- BONNEUIL N. (1997), *Transformation of the french demographic landscape, 1806-1906*, clarendon press, Oxford.
- BOURDELAIS P. (1985), "Vieillir en famille dans la France des ménages complexes (l'exemple de Prayssas, 1836-1911)", *Annales de démographie historique*, p. 7-21.
- BOURDELAIS P. (1993), *L'âge de la vieillesse : Histoire du vieillissement de la population*, Paris, O. Jacob.
- BOURDIEU J., POSTEL-VINAY G., SUWA-EISENMANN A. (2003), "Pourquoi la richesse ne s'est pas diffusée avec la croissance? Le degré zéro de l'inégalité et son évolution en France, 1800-1940", *Histoire & Mesure*, XVIII-1/2.
- BOURDIEU J., POSTEL-VINAY G. et SUWA-EISENMANN A. (2004), "Défense et illustration de l'enquête 3000 familles", *Annales de démographie historique*, p. 19-52.
- BOURDIEU J., POSTEL-VINAY G., SUWA-EISENMANN A. (2005), "Aging women and family wealth", Document de travail INRA-LEA, LEA-wp0509.
- BOURDIEU J. et KESZTENBAUM L. (2004), "Vieux, riches et bien portants. Une application de la base "TRA" aux liens entre mortalité et richesse.", *Annales de Démographie Historique*, p. 79-105.
- CLAVERIE E. et LAMAISON P. (1982), *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan, XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles*, La mémoire du temps, Paris, Hachette.
- CRIBIER F. (1992), "La cohabitation à l'époque de la retraite", *Sociétés Contemporaines*, 10, p. 67-91.
- CRIBIER F., FELLER E. (dir.) (2005), "Regards croisés sur la protection sociale de la vieillesse", *Cahier d'histoire de la Sécurité sociale*, 1, Paris, Comité d'histoire de la Sécurité sociale.
- DAVID M. et MENCHIK P. (1988), "changes in cohort wealth over a generation", *demography*, volume 25, issue 3, aug.

DUPAQUIER, J. (dir.) (1988), *Histoire de la population française, tome 3 - De 1789 à 1914*, Paris.

DUPAQUIER J. et KESSLER D. (1992), *La société française au XIXe siècle. Tradition, transition, transformations*, Fayard.

FELLER E. (1998), "Les femmes et le vieillissement dans la France du premier XX^e siècle", *Clio*, n°7, p. 199-222.

FELLER E. (2005), *Histoire de la vieillesse en France, 1900-1960 – Du vieillard au retraité*, Paris, Editions Seli Arslan.

GUTTON J.-P. (1988), *La naissance du vieillard*, Paris, Aubier.

HATZFELD H. (2004), *Du paupérisme à la Sécurité sociale, 1850-1940*, Presses universitaires de Nancy.

HAUTCOEUR P.-C. et LE QUERE F. (2000), « Vieillesse, épargne et système financier : l'expérience française au XIXe siècle », Contribution au groupe de travail "Aspects financiers du vieillissement de la population" du Conseil National du Crédit et du Titre.

JANSSENS A. (1993), *Family and social change. The household as a process in an industrializing community*, Cambridge University Press, Cambridge.

JOHNSON P. et THANE P. (eds) (1998), *Old age from antiquity to post-modernity*, Routledge, New York.

LAROQUE P. (2005), *Recueil d'écrits*, Paris, Comité d'histoire de la Sécurité sociale..

LINDEBOOM A., PORTRAIT F. et VAN DEN BERG G.J. (2003), "Individual mortality and macro economic conditions from birth to death", IZA discussion Paper n° 930.

MESLE F. et VALLIN J. (2001), *Données statistiques, n°4 : Tables de mortalité françaises pour les XIXe et XXe siècles et projections pour le XXIe siècle*, INED/PUF.

OTTAWAY S. (2004), *The decline of life. Old age in eighteenth-century England*, Cambridge University Press, Cambridge.

RENARD D. (1992), "Une vieillesse républicaine ? L'Etat et la protection sociale de la vieillesse, de l'assistance aux assurances sociales (1880-1914)", *Sociétés Contemporaines*, 10, p. 9-22.

ROBINE J.-M. et JAGGER C. (2004), "Allongement de la vie et état de santé de la population", in CASELLI G., VALLIN J. et WUNSCH G., *Démographie : analyse et synthèse. Volume VI Population et société*, p. 51-84.

SABEAN D.W. (1977), *Kinship in Neckhausen, 1700-1870*, Cambridge, Cambridge University Press.

La santé aux grands âges (2002), Actes du séminaire de Poigny-la-Forêt 19-20 mars 1998 organisé par l'intercommissionn °5 de l'INSERM, cahier n°147, INED.

La sécurité sociale : son histoire à travers les textes, Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale, Paris. *Tome I – 1780-1870* dirigé par Michel Guillaume, préface de Pierre Laroque (HSS, 1994). *Tome II – 1870-1945* dirigé par Pierre Leclerc sous la direction de Michel Lagrave, (HSS, 1996).